



# **Canton de Fribourg**

## **Nouvelle Politique Régionale (NPR)**

Programme cantonal pluriannuel  
de mise en œuvre 2008-2011  
Direction de l'économie et de l'emploi

Fribourg, le 28 mars 2008

	2
Introduction	4
1. « High-Tech in the Green »	4
2. Le canton au centre	4
3. Les Hautes Ecoles et les entreprises innovantes comme catalyseurs	4
4. Le développement des structures existantes	5
Contexte Général	6
1. Introduction	7
1.1. Nouvelle politique régionale fédérale	7
1.2. Incidences de la nouvelle politique régionale pour le canton de Fribourg	9
1.3. Le programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre	9
1.4. Coordination avec les régions du canton	10
1.5. Forum de créativité : déclenchement d'un processus mutuellement pédagogique	11
1.6. Attentes en rapport avec la Nouvelle Politique Régionale	11
2. Forces et faiblesses économiques du canton de Fribourg	12
2.1. Analyse « SWOT » de la structure économique du Canton de Fribourg	12
2.1.1. La démographie	12
2.1.2. Un système de formation performant	13
2.1.3. Des comptes publics en bonne santé	14
2.1.4. Création d'emplois	15
2.1.5. Une économie tournée vers l'extérieur	18
2.1.6. Energie	19
2.1.7. Ressources naturelles	19
2.1.8. Economie agricole	19
2.1.9. Paysage et environnement	19
2.1.10. Tourisme	20
2.1.11. Le niveau du revenu par habitant	20
2.1.12. Le niveau de formation en entreprise	21
2.1.13. Disponibilité limitée de surfaces pour l'industrie et les services	22
2.1.14. Une fiscalité relativement élevée	22
2.1.15. Une structure économique à potentiel de croissance limitée	23
2.2. Analyse SWOT tableaux synthétiques	25
2.2.1. Potentiel en faveur du développement économique des régions	26
2.2.2. Opportunités dégagées d'une analyse des faiblesses	27
3. Bilan des projets soumis par les régions	28
3.1. Résultat de l'analyse SWOT et de la définition d'objectifs des régions	31

4.	Champs d'application du PCP	32
4.1.	Champ d'application géographique	32
4.2.	Champ d'application sectoriel	33
5.	Programme territorial d'innovation cantonal	35
5.1.	La stratégie cantonale	35
5.1.1.	Champs d'action de la stratégie cantonale	36
5.1.2.	Stratégie d'innovation scientifique et technologique	38
5.2.	La stratégie intercantonale	53
5.2.1.	Plates-formes sectorielles intercantionales	53
5.2.2.	Organes intercantonaux d'innovations d'affaires et d'innovations technologiques : CCSO et Alliance	54
5.2.3.	Collaboration intercantonale des régions fribourgeoises	55
5.3.	Stratégie transfrontalière	56
5.3.1.	Participation à des programmes et projets internationaux	56
5.3.2.	Participation du canton au programme transfrontalier France-Suisse	57
5.3.3.	Participation du canton à des projets de coopération interrégionale et transnationale	57
6.	Mise en oeuvre	58
6.1.	Coordination de la politique régionale avec les politiques sectorielles à impact spatial	58
6.1.1.	Domaines et possibilités de coordination	58
6.1.2.	Modalités de coordination	58
6.1.3.	Processus de sélection des projets et suivi	59
6.1.4.	Champ d'application en fonction des critères de préférence	59
6.1.5.	Communication	60
7.	Détails du financement	61
7.1.	Partie liée aux contributions à fonds perdu	62
7.2.	Partie liée aux prêts remboursables pour les infrastructures	65
8.	Conformité avec les principes du développement durable	66
9.	Compatibilité et cohérence avec les instruments cantonaux de planification à long terme	70
10.	Evaluation des impacts et suivi de la politique régionale	71
	Bibliographie	72
	Liste des annexes	73

## **Introduction**

### **1. « High-Tech in the Green »**

En 2006, le canton de Fribourg s'est appuyé sur la réflexion de 20 chefs d'entreprises considérées comme des moteurs de l'industrie, dans le but de réfléchir à la vision du canton en 2020. L'idée était de dégager des pistes possibles pour l'avenir du canton au niveau de son développement économique.

Cette approche par le bas (« bottom-up ») a permis de définir les facteurs importants pour l'implantation et la réussite d'une entreprise industrielle. A partir de là, les grandes lignes d'une stratégie de mise en œuvre ont été tracées et les priorités opérationnelles décrites. Le résultat est ressorti sous forme de slogan : « High-Tech in the Green » et sur la vision suivante : le canton doit miser essentiellement sur les compétences que son industrie a constituées depuis les années 80 et 90 et tirer un profit optimal de sa situation favorable du point de vue des transports et des communications. Sur ces bases, il doit réaliser un développement en douceur, la croissance économique étant tempérée par l'attention apportée à la qualité de la vie et de l'environnement.

C'est cet esprit que le canton de Fribourg entend insuffler à son programme cantonal de mise en œuvre. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie de croissance et d'innovation mariée au développement durable.

### **2. Le canton au centre**

La nouvelle politique régionale se focalise avant tout sur l'innovation, la plus-value et la création de nouvelles places de travail.

Une vision régionale restreinte doit céder la place à une nouvelle vision cantonale et supracantonale.

Le Conseil d'Etat a stipulé dans la loi de la Promotion économique révisée que comme auteur de projet, le canton peut intervenir soit comme un tout, soit par regroupement des communes à géométrie variable. Cette dynamique sera déterminante pour le succès de l'action.

### **3. Les Hautes Ecoles et les entreprises innovantes comme catalyseurs**

Une stratégie de croissance et d'innovation doit se forger sur de nouvelles alliances. Les Hautes Ecoles et les entreprises innovantes agissent comme des catalyseurs. Dans la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale, celles-ci jouent un rôle décisif.

#### **4. Le développement des structures existantes**

La nouvelle politique régionale ne sera couronnée de succès qu'à condition que les grands principes de l'actuelle politique économique, notamment déjà orientés vers l'innovation et la valeur ajoutée, soient poursuivis. Les structures existantes (régions LIM avec leurs secrétariats) devraient se développer vers une configuration géographique plus large. Le Conseil d'Etat est d'avis que de tels projets de la politique régionale qui se focalisent sur le développement du cadre structurel devraient être soutenus par la Confédération.

## Contexte Général

La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale<sup>1</sup> ainsi que le message du 28 février 2007<sup>2</sup> plantent le décor de la politique régionale des années 2008 et suivantes. De nouveaux instruments nous permettront ainsi de créer notre développement futur et de déterminer les buts à atteindre et la stratégie pour y arriver. En conséquence, pour pouvoir définir un programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre (PCP), il s'agit de :

- reprendre les éléments du cadre fédéral qui conditionnent le changement au niveau cantonal ;
- faire un état des forces et faiblesses économiques du canton de Fribourg (canton et régions) ;
- définir le champ d'application du PCP ;
- rappeler les défis que le canton doit relever ainsi que les politiques qui devront y répondre.

---

<sup>1</sup> RS 901.1

<sup>2</sup> Message relatif au programme pluriannuel de la Confédération 2008-2015 concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) et son financement

## **1. Introduction**

### **1.1. Nouvelle politique régionale fédérale**

Le projet de loi fédérale sur la politique régionale (ci-après LPR), adoptée en automne 2006 par les Chambres fédérales, est entrée en vigueur au 1er janvier 2008. La nouvelle politique fédérale s'inscrit dans le cadre des nombreuses initiatives prises par la Confédération pour dynamiser l'économie du pays qui enregistre, depuis plusieurs années, une croissance et une productivité inférieures à celles des pays voisins.

Dans les années 1960/70, la Confédération a mis en place une politique régionale avec l'objectif stratégique d'assurer une occupation décentralisée du territoire via l'octroi d'aides financières ciblées sur des territoires économiquement défavorisés (arrêté Bonny, Regio+, Innotour, Interreg) ou souffrant d'un déficit d'attractivité (LIM). Cette politique a fait ses preuves, mais compte tenu du fait que l'économie suisse est confrontée à une baisse de sa productivité, le Conseil fédéral a proposé une nouvelle politique régionale ; celle-ci a pour objectif d'améliorer la compétitivité de l'économie suisse. Ainsi, la réalisation de la nouvelle politique régionale n'a pas pour objectif de résoudre l'ensemble des problèmes régionaux, mais d'assurer la mise en œuvre d'une politique d'innovation et de compétitivité (LPR).

C'est dans cet esprit que l'art. 1 LPR « vise à améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée et, indirectement, à contribuer à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales ». (art. 1 de la loi).

La nouvelle politique régionale constitue un véritable changement de paradigme. L'ancienne politique mettait l'accent sur l'élimination des inégalités et sur la création de l'infrastructure de base pour maintenir la population et les emplois dans les régions de montagne et les zones périphériques. Les différentes évaluations faites par le SECO ont démontré qu'elle a atteint des résultats en matière de rattrapage pour les infrastructures publiques, mais qu'elle n'était plus suffisante pour initier durablement la croissance. Par ailleurs, le rôle de redistribution a été repris par d'autres politiques publiques, notamment la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). La compétitivité économique des régions de montagne et des zones périphériques du pays est inférieure à la moyenne nationale.

C'est dans cette optique que la politique régionale a pour but principal le renforcement de l'esprit d'innovation, de la valeur ajoutée et de la compétitivité de chaque zone (régions de montagne, milieu rural en général et régions frontalières) afin d'y créer et d'y maintenir des emplois. Ce faisant, elle vise à contribuer indirectement à préserver l'habitat dispersé et à lutter contre les disparités régionales.

Dans sa concrétisation, la politique régionale prend en compte cinq principes (art. 2 LPR) :

1. les exigences du développement durable sont prises en considération;
2. les régions prennent des initiatives afin d'améliorer la compétitivité et de générer de la valeur ajoutée;
3. les centres régionaux sont les moteurs du développement;
4. les cantons sont les interlocuteurs principaux de la Confédération et assurent la collaboration avec les régions;
5. les services fédéraux collaborent étroitement entre eux et avec les institutions et organisations suisses ou étrangères.

La loi fédérale ne définit pas, contrairement à la LIM, les régions bénéficiaires, mais précise que les mesures mises en place doivent produire leurs effets dans les régions de montagne, rurales et transfrontalières.

Six types de mesures sont fixés dans la loi :

1. L'encouragement d'initiatives, de programmes et de projets favorisant l'esprit d'entreprise, la capacité d'innovation et la coopération entre institutions (art. 4 LPR) ;
2. Le soutien aux organismes de développement régional, aux secrétariats régionaux et autres acteurs régionaux (art. 5 LPR) ;
3. L'encouragement de la coopération transfrontalière (art. 6 LPR) ;
4. Les prêts destinés aux projets d'infrastructures pour autant que ces derniers fassent notamment partie d'un système de valeur ajoutée (art. 7 LPR) ;
5. Les allègements fiscaux de l'impôt fédéral direct, à certaines conditions, dans des zones définies par le Conseil fédéral pour les entreprises industrielles ou entreprises de services proches de la production qui créent ou réorientent des emplois (art. 12 LPR) ;
6. Les mesures d'accompagnement que pourra prendre la Confédération (art. 13 LPR).

Selon la loi fédérale, les cantons sont les partenaires privilégiés de la Confédération pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette nouvelle politique régionale. Ce partenariat s'appuie sur deux instruments :

1. Un programme pluriannuel approuvé par les Chambres fédérales et fixant les priorités de la Confédération pour 8 années (art. 14 LPR) ;
2. Un programme cantonal de mise en œuvre, qui fera l'objet d'une convention entre la Confédération et le canton (art. 15 LPR).

L'engagement des moyens financiers de la Confédération implique des engagements équivalents de la part du canton ainsi que des fonds propres de la part des bénéficiaires des aides. L'engagement fédéral prendra la forme d'une enveloppe financière pluriannuelle de 4 ans. Il appartient aux Cantons de définir l'envergure et les modalités de ces aides financières.

Les exigences légales concernant le PCP sont détaillées dans l'article 15 LPR, qui définit les tâches des cantons en matière de politique régionale :

1. Sur la base du programme pluriannuel, les cantons élaborent, avec leurs organismes de développement régional et les secrétariats régionaux ou d'autres acteurs régionaux, des programmes cantonaux pluriannuels de mise en œuvre qu'ils mettent périodiquement à jour.
2. Ils assurent, avec les organismes de développement régional et les secrétariats régionaux ou d'autres acteurs régionaux, la coordination des projets suprarégionaux, intercantonaux et transfrontaliers.
3. Ils décident, dans les limites des moyens disponibles, pour quels projets les aides financières ou les prêts sont octroyés.

Les changements de la législation fédérale, mentionnés ci-dessus, ont entraîné des adaptations de la législation fribourgeoise. En décembre 2007, le parlement fribourgeois (Grand Conseil) a adopté une modification de la loi sur la promotion économique ; cette dernière constitue la base légale cantonale permettant l'application de la LPR.

## **1.2. Incidences de la nouvelle politique régionale pour le canton de Fribourg**

Le canton ne doit pas exécuter des tâches précises données par la Confédération, mais - sur la base des principes de la NPR - il a la possibilité de se doter d'une stratégie claire de politique régionale, déterminée à partir des stratégies de développement économique et territorial du canton.

Cette stratégie doit être cohérente avec les autres politiques cantonales à répercussion territoriale déjà entamées ou planifiées. Les efforts cantonaux devront porter sur des projets qui pourront donner lieu à une dynamique de croissance dans les régions qu'il considère les moins favorisées.

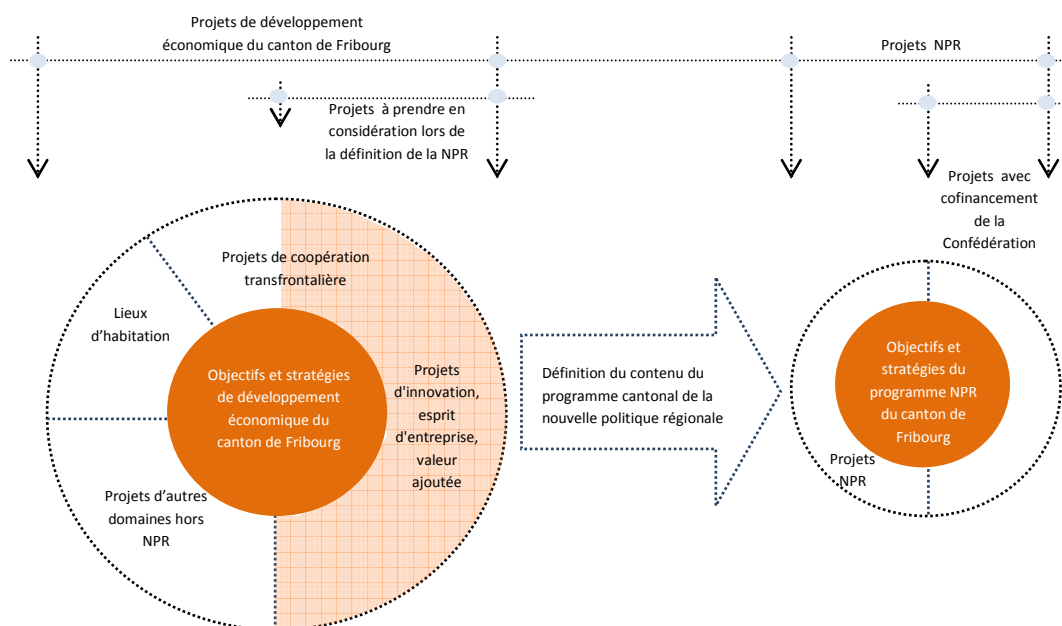
Les programmes cantonaux de mise en œuvre doivent démontrer leur conformité aux principes de la NPR (art. 4 LPR), ainsi que garantir que les effets profitent en majeure partie à des régions qui présentent essentiellement les problèmes et les possibilités de développement spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural en général (art. 4 LPR).

## **1.3. Le programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre**

Le programme cantonal de mise en œuvre s'inscrit dans la politique économique cantonale, qui a pour but de favoriser le maintien et le développement de l'activité économique dans le canton. De manière globale, l'objectif de la politique régionale est ainsi de stimuler et d'appuyer les initiatives des acteurs publics (regroupement de communes) et des acteurs privés (entreprises, associations, etc.) pour améliorer leur capacité d'innovation en vue de créer de la valeur ajoutée et des emplois dans toutes les régions du canton, tout en prenant en considération les principes du développement durable.

Cette finalité générale se concrétise par trois objectifs cantonaux décidés par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 8 novembre 2005, instituant le Comité de pilotage et le groupe interdépartemental chargés de doter le canton de Fribourg d'une nouvelle politique régionale:

1. valoriser les potentialités de développement de toutes les régions du canton ;
2. corriger les disparités régionales en faveur des régions défavorisées du canton ;
3. positionner le réseau urbain fribourgeois dans le territoire national et européen.



Lien entre les objectifs et stratégies de développement économique du canton de Fribourg et les objectifs et stratégies du programme cantonal de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale

#### 1.4. Coordination avec les régions du canton

Les régions du canton (dont 4 régions LIM, 2 régions non-LIM et l'agglomération de Fribourg) se sont organisées au sein de la Conférence des associations régionales fribourgeoises, composées du président de chaque région et de son secrétaire régional. Cette conférence a servi d'interlocuteur entre les régions et le canton pour concevoir et mettre en place la politique régionale. Elle a tenu plusieurs séances de travail en 2006 et 2007. Le canton y a présenté ses options en matière de développement et d'innovation ainsi que ses attentes par rapport aux régions. C'est dans ce cadre que les régions ont été invitées à élaborer leur propre stratégie en matière d'innovation pour leur région.

Après leur analyse, le canton en a conclu que :

1. les choix stratégiques régionaux s'inscrivent parfaitement dans les options prioritaires retenues par le canton soit la promotion de l'innovation dans les domaines de l'industrie et des services ainsi que dans le tourisme.
2. le canton déterminera l'organisation et les structures, qui seront nécessaires pour l'application de la politique régionale.

#### **1.5. Forum de créativité : déclenchement d'un processus mutuellement pédagogique**

La bonne réalisation de la nouvelle philosophie qui est introduite par la NPR n'est possible que si les différents partenaires sont prêts et à même de relever le défi ensemble. Il s'agit d'un changement de culture. Une première rencontre a eu lieu le 1er juin 2007. Elle a permis de définir le cadre (base légale et stratégie) et prioritairement de lancer un processus de réflexion en vue de la création de projets et d'inciter à des multiples collaborations.

#### **1.6. Attentes en rapport avec la Nouvelle Politique Régionale**

Accusant un retard économique important, le canton de Fribourg a créé dans les années 70 un office de développement économique (aujourd'hui connu sous le nom de Promotion économique du canton de Fribourg), dont le développement des activités, cumulé avec les instruments fédéraux de Politique régionale et une politique économique efficace, lui a permis d'améliorer la situation économique du canton. D'importants besoins restent à être comblés en la matière (voir point 2 ci-après). Grâce à la Nouvelle Politique régionale, le canton entend poursuivre sa politique économique et renforcer ses régions. La Nouvelle Politique Régionale s'inscrit dans une continuité marquée par la volonté du canton d'être un acteur économique à part entière.

## 2. Forces et faiblesses économiques du canton de Fribourg

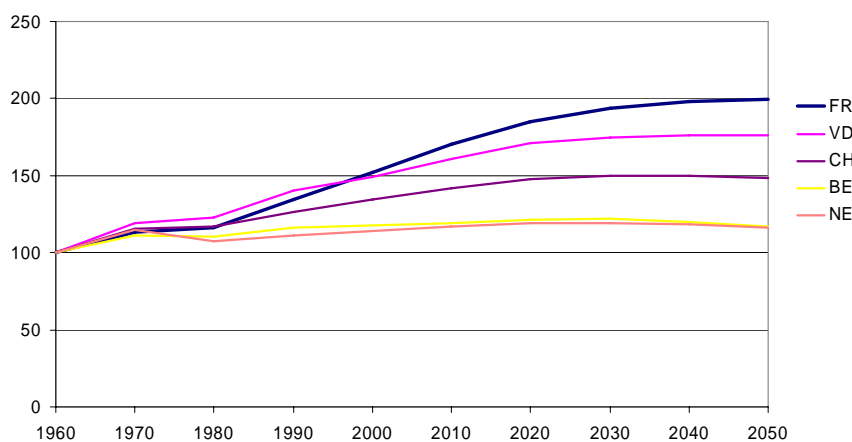
Depuis près d'une décennie, le canton de Fribourg a initié une mutation économique et structurelle qu'il importe d'évaluer au mieux afin d'en dégager les défis et les axes d'action les plus appropriés pour l'avenir.

Pour mener à bien cette tâche, il y a lieu de commencer par préciser les forces et faiblesses du canton <sup>3</sup>

### 2.1. Analyse « SWOT » de la structure économique du Canton de Fribourg

#### 2.1.1. La démographie

Entre 1970 et 2005, le canton de Fribourg a connu la 4<sup>ème</sup> plus forte croissance démographique de Suisse après Zoug, Schwyz et Nidwald. Aujourd'hui, les prévisions annoncées par l'Office fédéral de la statistique prévoient que le canton connaîtra la plus forte croissance démographique de Suisse pour atteindre quelque 300'000 habitants d'ici 2025 (voir graphique 1). En corolaire de cette évolution annoncée, le canton est également le plus jeune de Suisse (âge moyen en 2006 : 38,5 ans).



**Graphique 1 : Evolution démographique**  
**Index 1960 = 100**  
 (Office fédéral de la statistique 2007)

<sup>3</sup> Il existe de nombreuses analyses des forces et faiblesses du canton, aussi bien aux niveaux interne qu'externe au canton (Projet « vision 2020 » pour le canton de Fribourg, 27 pp., 2004 ; RIS Western Switzerland « Analyses et conclusions de l'analyse sectorielle, Canton de Fribourg 1995-2005 », janvier 2007 (analyse RIS) ; Monitoring du Plan Directeur du canton de Fribourg, 83 pp., avril 2007 ; Nouvelle politique régionale, Analyse statistique du canton de Fribourg, 56 pp., 2006...). Par mesure de simplification, nous nous limiterons ci-après à une synthèse des principaux éléments retenus dans les documents susmentionnés.

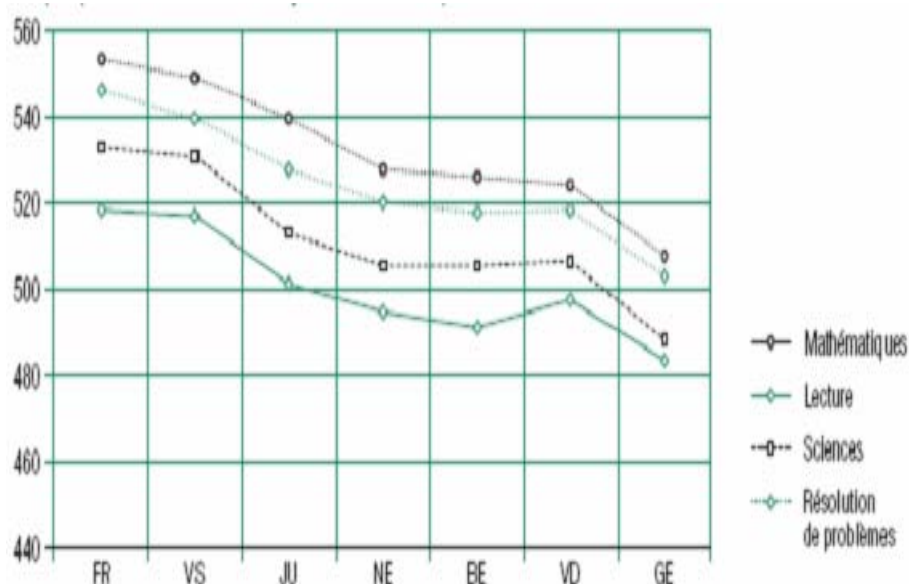
En complément à la vision d'ensemble de la démographie du territoire, il faut préciser que le canton de Fribourg se situe entre deux zones de forte densité démographique : la région lémanique et l'agglomération bernoise.

De grandes zones, éloignées des centres à forte croissance démographique (agglomération fribourgeoise et chefs-lieux de districts), conservent une densité de population caractéristique des zones rurales et de montagne. De plus, ces populations ont pu conserver, notamment grâce à l'accès rapide aux centres qui a probablement freiné les migrations, leur savoir-faire et les traditions qui font l'identité et le patrimoine du canton de Fribourg.

### 2.1.2. Un système de formation performant

Le canton de Fribourg est le seul canton suisse à assurer un enseignement en français et en allemand de l'école enfantine à l'Université, ce qui représente un atout important tout en occasionnant des charges financières élevées.

Comme l'illustre la dernière enquête Pisa réalisée en 2003, le canton de Fribourg est en tête des cantons suisses dans les domaines des mathématiques, de la lecture et des sciences. Le graphique 2 démontre la position de Fribourg par rapport aux autres cantons de Suisse occidentale.

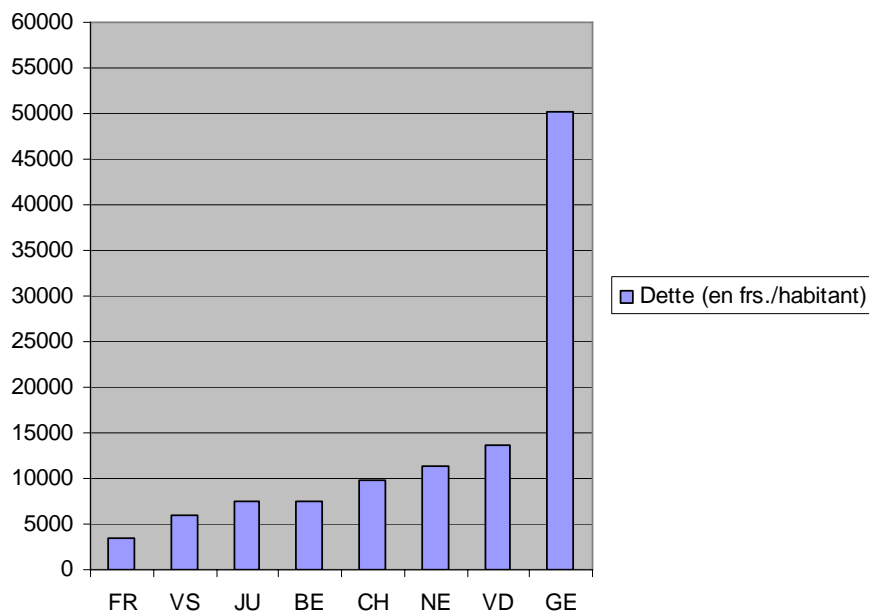


**Graphique 2 : Résultats moyens dans les quatre domaines**  
(Etude PISA 2003)

Les écoles et les centres de formation performants et à haute capacité de création et d'innovation sont un atout fort pour le canton. Des synergies sont à dégager en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale.

### 2.1.3. Des comptes publics en bonne santé

En raison d'une gestion rigoureuse et d'une situation conjoncturelle favorable en 2006, les comptes de l'Etat de Fribourg sont positifs pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. A cela s'ajoute à fin 2006 une dette brute très faible établie à CHF 701 millions de francs.



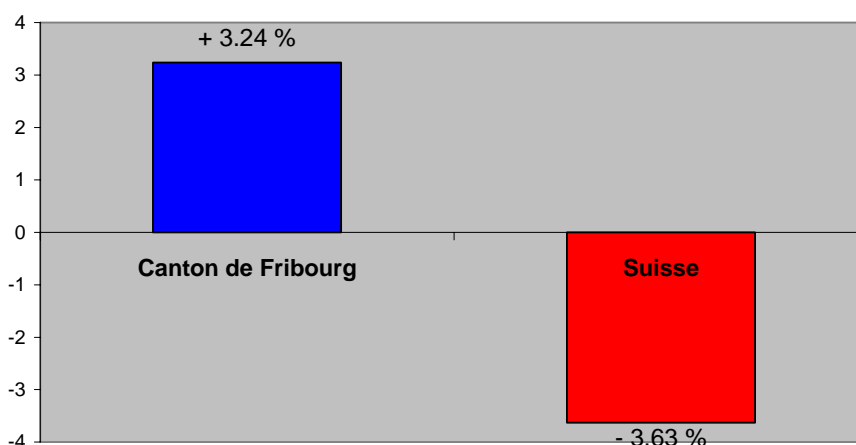
**Graphique 3 : Dettes des cantons en 2005**  
(Administration fédérale des contributions 2007)

Une situation financière saine démontre la volonté du canton à maîtriser son développement et ses ressources et ceci pour l'ensemble des projets de la stratégie du développement économique du canton de Fribourg.

#### 2.1.4. Création d'emplois

Selon le dernier recensement des entreprises portant sur la période 2001-2005 et publié par l'Office fédéral de la statistique en 2006, le canton de Fribourg est le canton romand qui a connu la plus forte création d'emplois. La croissance des emplois s'est située à 4,3% pour la période considérée alors qu'elle ne progressait que de 0,7% au niveau national. De manière générale, les branches économiques dégagant de la valeur ajoutée ont connu une croissance largement supérieure à la moyenne nationale (voir graphiques 4, 5 et 6). Le secteur secondaire progresse de 3,24% dans le canton de Fribourg alors qu'il connaît une régression de 3,63% au niveau suisse.

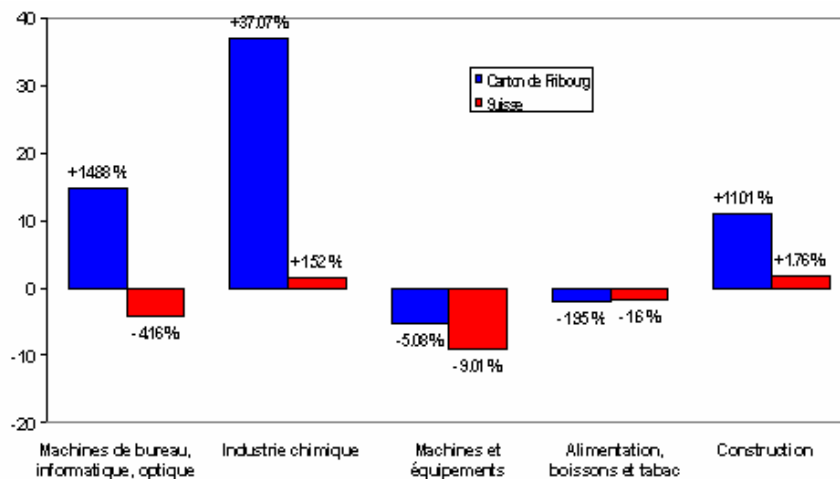
L'analyse positive de la création d'emplois dans le canton de Fribourg rejoint les objectifs de la politique de la nouvelle politique régionale qui cherche à mettre en place ou à améliorer les systèmes économiques qui dégagent de la valeur ajoutée. Les centres économiques régionaux peuvent donc dégager un réel potentiel de soutien et améliorer la compétitive des régions, pour sauvegarder les emplois et garantir l'occupation décentralisée du territoire, ainsi que pour éliminer les inégalités régionales.



**Graphique 4 : Evolution des emplois selon l'activité économique, entre 2001 et 2005**  
**Secteur secondaire**  
(Recensement fédéral des entreprises 2005)

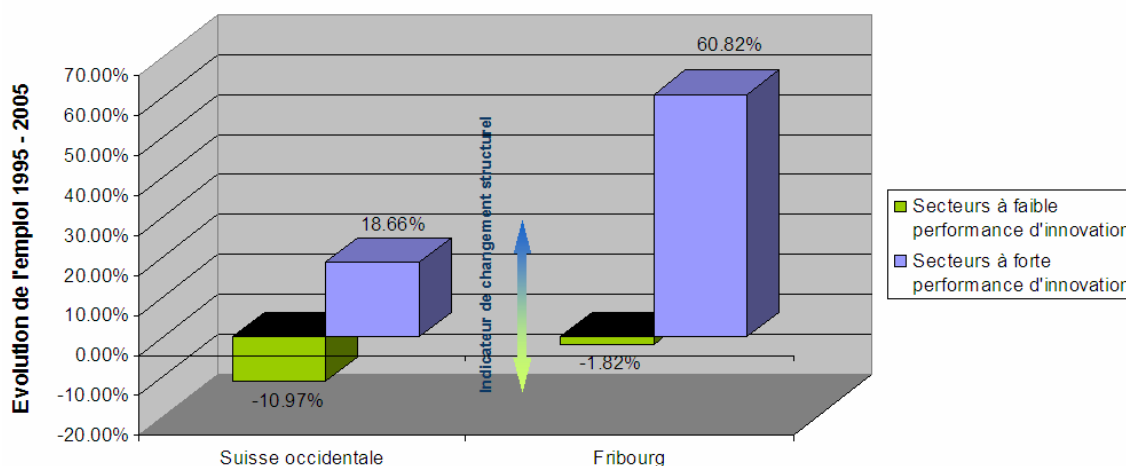
---

Le graphique 5 précise l'évolution des branches principales du secteur secondaire. Ainsi, la branche « Machines de bureau, Informatique et Optique » a progressé fortement alors même qu'elle régressait en moyenne nationale ; l'« Industrie chimique » a connu une progression nettement plus importante dans le canton de Fribourg qu'au niveau suisse et la branche « Machines et équipements » régresse moins fortement dans le canton qu'au niveau national.



**Graphique 5 : Evolution des emplois selon l'activité économique, entre 2001 et 2005**  
**Secteur secondaire par branche d'activité**  
 (Recensement fédéral des entreprises 2005)

Le graphique 6 démontre que les emplois créés dans le canton de Fribourg dans des secteurs à forte performance d'innovation ont fortement augmenté entre 1995 et 2005 (60,82% contre 18,66% au niveau suisse). Il faut toutefois relativiser ce chiffre étant donné que les emplois créés dans les domaines à faible performance d'innovation régressent nettement moins dans le canton de Fribourg qu'au niveau suisse.



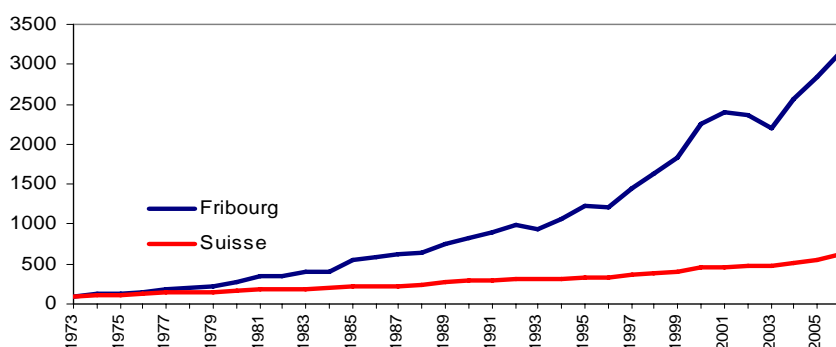
**Graphique 6 : Changement structurel de l'emploi entre 1995 et 2005, comparaison Suisse occidentale-Fribourg**  
(Analyse RIS 2007)

Les activités du secteur primaire restent plus élevées (12,2%) que la moyenne nationale (6,4%). A cheval entre la production primaire et la transformation des productions, l'industrie agro-alimentaire est une branche économique importante du canton, il en est toujours de même pour l'agriculture, malgré les changements structurels en cours au niveau national.

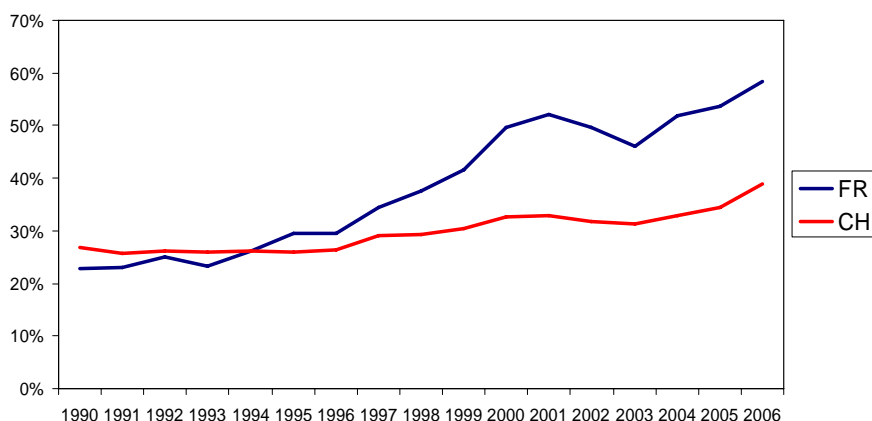
La croissance des activités du secteur secondaire, moteur de l'innovation et de l'amélioration des systèmes de valeur ajoutée, s'inscrit dans une perspective d'identification des créneaux porteurs et permet au secteur primaire de rester un système de valeur ajoutée.

### 2.1.5. Une économie tournée vers l'extérieur

Le canton se montre particulièrement dynamique dans le commerce extérieur, ce qui est un gage de compétitivité. Ses exportations ont augmenté de 118 % entre 1997 et 2006 contre une progression de 67 % au niveau suisse. En 2006, les exportations du canton se sont élevées à 6,477 milliards de francs suisses. Le rapport entre les exportations et le PIB cantonal suit d'ailleurs la même tendance : 58 % du PIB fribourgeois contre 39 % au niveau national (voir graphiques 7 et 8).



**Graphique 7 : Exportations de la Suisse et du canton de Fribourg 1973 – 2006**  
(à prix courants, Index 1973=100)  
(Administration des douanes 2006)



**Graphique 8 : Exportations en % du PIB, Suisse et canton de Fribourg, 1990 – 2006**  
(Administration des douanes 2006)

### **2.1.6. Energie**

En raison du renchérissement du pétrole et à l'exploitation presque maximale du potentiel hydroélectrique on assistera dans les régions à l'émergence de productions énergétiques de pointe renouvelables. Font partie de ces ressources énergétiques, l'eau, le bois, la biomasse, le solaire et l'éolienne.

Le canton de Fribourg possède un potentiel de développement en matière de productions énergétiques qui répond aux objectifs du programme SuisseEnergie. Ce programme prévoit le développement des énergies renouvelables et des nouvelles technologies dont la valeur ajoutée reste dans le pays.

### **2.1.7. Ressources naturelles**

La Suisse ne dispose que de peu de ressources naturelles exploitables. Les principales sont l'eau et le bois. L'eau pour la boisson et le thermalisme et le bois pour la sylviculture et l'industrie de la construction.

La progression de l'exploitation du bois suisse et son potentiel de valeur ajouté est constante dans le pays et ne compromet pas la durabilité de la ressource. Par ailleurs, le canton de Fribourg possède un savoir-faire dans l'exploitation du bois indigène et de son utilisation dans l'industrie de la construction et peut s'appuyer en partie sur le plan d'action « bois 21 » de la Confédération, qui sert à mieux exploiter le potentiel bois à l'intérieur du pays et à renforcer la capacité d'innovation ainsi que le transfert de savoir et de technologie.

### **2.1.8. Economie agricole**

L'agriculture subit actuellement une restructuration radicale. Des changements structurels sont prévisibles et plus spécifiquement dans les zones périphériques aux conditions topographiques difficiles. Par contre, l'agriculture peut rester un système de valeur ajouté en identifiant les créneaux porteurs. Fort de sa tradition agricole reconnue au niveau mondial, le canton de Fribourg peut encore lancer des produits de marque et élargir son marché vers de nouveaux clients nationaux ou internationaux.

### **2.1.9. Paysage et environnement**

La loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) révisée donne à la Confédération la possibilité de soutenir les parcs naturels. Ceux qui ont un intérêt particulier pour les régions rurales et de montagne sont les parcs naturels régionaux, soit de vastes territoires ruraux, peu urbanisés, disposant d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche. Ils participent concrètement à la création de conditions favorables au développement durable, à la sensibilisation du public à l'environnement, à la découverte du patrimoine culturel et naturel, ainsi qu'à la promotion de technologies novatrices et respectueuses de l'environnement.

Le canton de fribourg possède un paysage et un environnement typique et représentatif du patrimoine national. Son image est à prendre en considération dans le cadre de projets de valorisation des territoires. De nombreuses études démontrent que les effets des activités économiques des parcs naturels régionaux sont souvent supérieurs à ceux d'autres politiques économiques territoriales.

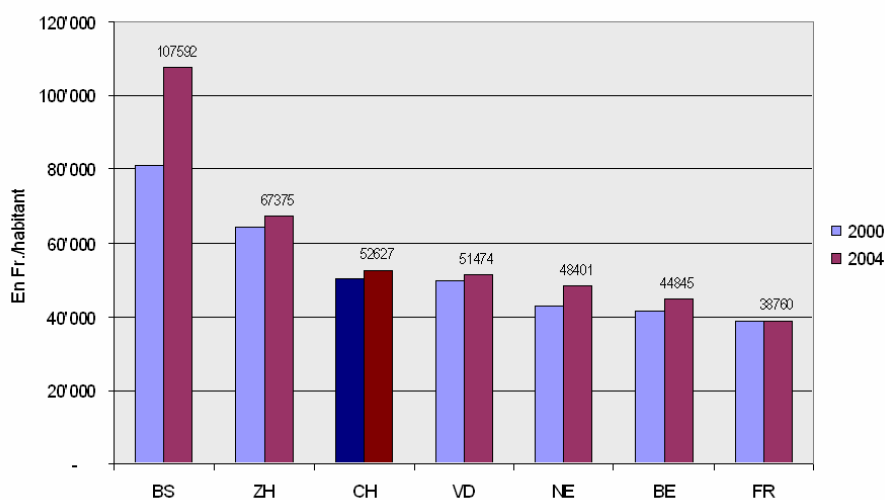
### 2.1.10. Tourisme

Le tourisme est le moteur économique prépondérant des régions de montagne et pour certaines d'entre elles, il n'y a pas d'alternative économique valable. Le développement général du marché du tourisme montre qu'il existe un potentiel de valeur ajoutée, notamment pour les Préalpes qui subissent de grandes mutations principalement à cause des variations climatiques qui réduisent le manteau neigeux des stations de basse altitude. Une diversification innovante et générant une valeur ajoutée peut se faire dans l'offre touristique estivale avec un accent particulier sur la découverte du patrimoine naturel et culturel d'une région.

Le paysage et l'environnement sont souvent le support de l'offre touristique. La richesse des ces éléments dans le canton de Fribourg offrent encore un grand potentiel de développement de l'offre estivale et hivernale.

### 2.1.11. Le niveau du revenu par habitant

Se situant à peu près à un tiers du revenu par habitant bâlois, le revenu cantonal reste faible ; il n'a pas évolué positivement au cours des 5 dernières années (voir graphique 9).



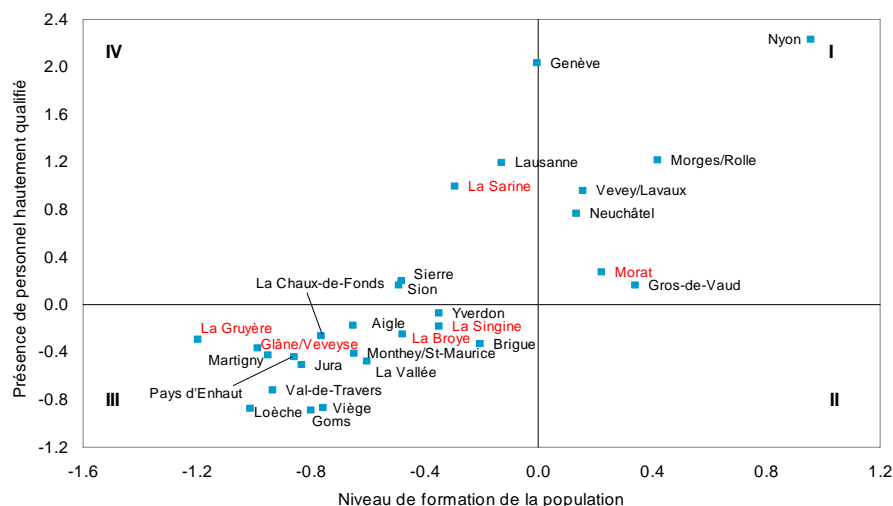
**Graphique 9 : Revenu cantonal par habitant**  
(Office fédéral de la statistique 2007)

### 2.1.12. Le niveau de formation en entreprise

Ainsi que l'ont montré plusieurs analyses, le niveau moyen de formation en entreprise reste relativement faible dans le canton de Fribourg (voir graphique 10). Ce résultat, étonnant au vu des nombreuses possibilités de formation supérieure dans le canton, s'explique notamment par le fait que de nombreux étudiants quittent le canton après leurs études.

De plus, les régions avec forte présence en personnel hautement qualifié et un bon niveau de formation de la population se concentrent dans les zones d'habitation aux frontières des grandes villes et les régions fribourgeoises n'en font dès lors pas partie. Le personnel hautement qualifié se trouve majoritairement dans les villes. A l'image de la Sarine (Fribourg), elles n'obtiennent toutefois pas un niveau de formation de la population supérieur à la moyenne suisse du fait qu'elles abritent également les franges les plus défavorisées de la population.

La performance de Morat peut être expliquée par la proximité de l'agglomération bernoise. L'ensemble des autres régions fribourgeoises obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne suisse.



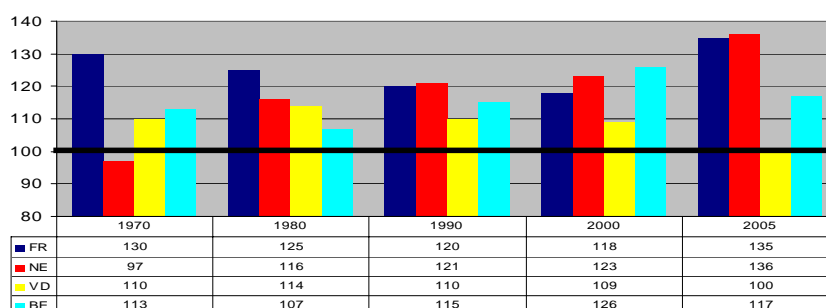
**Graphique 10 : Niveau de formation dans les régions romandes**  
(Crédit Suisse, Suisse Romande, Structures et perspectives 2004)

### 2.1.13. Disponibilité limitée de surfaces pour l'industrie et les services

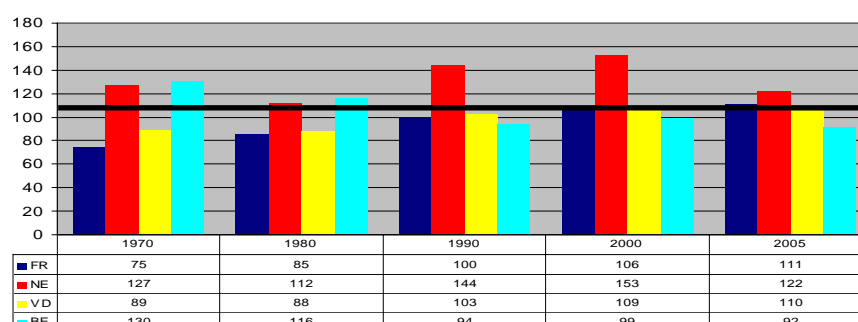
Malgré une disponibilité générale de quelque 220 hectares, le canton ne dispose plus de surfaces répondant aux besoins actuels de l'économie. En effet, tant pour répondre aux exigences de l'aménagement du territoire qu'aux besoins de l'économie, les critères généralement retenus sont de disposer de surfaces de plus de 5 hectares, si possible proches des axes autoroutiers sans que des localités ne doivent être traversées pour y accéder et dans la mesure du possible être en mains publiques ou au moins d'un seul propriétaire. Il y a aujourd'hui une insuffisance de surfaces répondant à ces critères.

### 2.1.14. Une fiscalité relativement élevée

Tant pour les personnes physiques que, dans une moindre mesure, pour les personnes morales, la fiscalité du canton de Fribourg est élevée en comparaison nationale (voir graphiques 11 et 12).



Graphique 11 : Index de la charge fiscale sur le revenu et la fortune CH=100





Graphique 12 : Index de la charge fiscale sur le bénéfice net et le capital des sociétés anonymes CH=100

(Administration fédérale des contributions 2007)

### 2.1.15. Une structure économique à potentiel de croissance limitée



Malgré une croissance réjouissante de l'emploi, la structure générale de l'économie fribourgeoise reste orientée vers des secteurs à valeur ajoutée modeste et à potentiel de croissance limité (voir graphiques 13 et 14).

Le graphique 13 montre l'évolution des emplois de certaines branches du secondaire en proportion de l'ensemble des emplois du secteur secondaire pour la Suisse et le canton de Fribourg. Il en ressort que la branche « Machine de bureau, informatique et optique » a dépassé la moyenne nationale alors que la branche « Chimie », bien que s'étant rapprochée du niveau suisse, reste assez nettement en deçà. Les emplois dans la branche du bois ont diminué en proportion de l'ensemble des emplois dans le secteur secondaire à Fribourg alors qu'ils ont augmenté au niveau suisse. La branche de la construction a cependant augmenté plus qu'en moyenne nationale à Fribourg.

			Ecart
Bois, articles en bois	2005: 5.56%	2005: 3.72%	2005: + 1.84%
	2001: 5.93%	2001: 3.64%	2001: + 2.29%
Construction	2005: 30.59%	2005: 29.99%	2005: + 0.6%
	2001: 28.44%	2001: 28.40%	2001: + 0.04%
Machine de bureau, informatique, optique	2005: 13.82%	2005: 13.70%	2005: + 0.12%
	2001: 12.34%	2001: 13.77%	2001: - 1.43%
Chimie	2005: 4.47%	2005: 6.71%	2005: -2.24%
	2001: 3.36%	2001: 6.37%	2001: - 3.01%

**Graphique 13 : Comparaison des emplois du secteur secondaire en 2005**  
(Recensement fédéral des entreprises 2005)

Le graphique 14 montre l'évolution des emplois de certaines branches du tertiaire en proportion de l'ensemble des emplois du secteur tertiaire pour la Suisse et le canton de Fribourg. Alors que le canton rattrape une partie de son retard par rapport à la moyenne suisse dans les branches « Activités financières et assurances » et « Activités informatiques », les branches à forte valeur ajoutée « R&D » et « Services aux entreprises » diminuent dans le canton. Elles progressent toutefois au niveau national.

			Ecart
Activités financières, assurances	2005: 3.89%	2005: 7.38%	2005: - 3.49%
	2001: 3.89%	2001: 7.86%	2001: - 3.97%
Activités informatiques	2005: 1.06%	2005: 2.35%	2005: - 1.29%
	2001: 1.10%	2001: 2.55%	2001: - 1.45%
R&D	2005: 0.64%	2005: 0.61%	2005: + 0.03%
	2001: 0.68%	2001: 0.53%	2001: + 0.15%
Services aux entreprises	2005: 9.23%	2005: 12.59%	2005: -3.36%
	2001: 9.47%	2001: 12.21%	2001: - 2.74%
Services publics	2005: 37.68%	2005: 31.13%	2005: + 6.55%
	2001: 40.05%	2001: 29.08%	2001: + 10.97%

**Graphique 14 : Comparaison des emplois du secteur tertiaire en 2005**  
(Recensement fédéral des entreprises 2005)

## 2.2. Analyse SWOT tableaux synthétiques

L'analyse décrite au point 2.1 est résumée dans le tableau des forces et faiblesses ci-dessous.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Forte démographie</li> <li>+ Système de formation performant</li> <li>+ Comptes publics favorables</li> <li>+ Création d'emploi : croissance en quantité et qualité</li> <li>+ Evolution favorable des exportations : gage de compétitivité</li> <li>+ Productions énergétiques de pointe grâce à la présence de ressources renouvelables</li> <li>+ Potentiel de diversification de l'offre touristique grâce à la présence d'un patrimoine naturel et culturel de valeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau de revenu par habitant</li> <li>- Fiscalité élevée</li> <li>- Insuffisance de zones industrielles de taille en zone agréée</li> <li>- Structure économique à faible potentiel de croissance</li> <li>- Croissance de l'utilisation des ressources naturelles limitée par la disponibilité des ressources</li> </ul>

## **2.2.1. Potentiel en faveur du développement économique des régions**

### **Démographie**

Une démographie forte est synonyme d'une population relativement jeune et d'un potentiel de savoir-faire à disposition du tissu économique du canton, ainsi que des régions structurellement plus faibles.

Le tissu social des régions rurales et de montagne semble également préservé et ceci même si l'agriculture est en pleine restructuration. L'agriculture fait l'objet d'une politique nationale particulière qui vise à soutenir les entreprises agricoles viables. Des moyens financiers sont également mis à disposition par la législation agricole et offrent une base légale pour diverses mesures de soutien à orientation régionale.

### **Formation**

Malgré un degré de formation non homogène sur l'ensemble du canton, le système de formation du canton de Fribourg est performant, notamment par la présence des hautes écoles que sont l'Université et les Hautes écoles spécialisées. Ce réseau de compétence offre au canton un niveau de haute capacité de création et d'innovation.

### **Marché de l'emploi**

Le nombre d'emplois dans le canton de Fribourg a augmenté de 4,3% entre 2001 et 2005 (0,7% au niveau national). Fribourg figure ainsi au 4ème rang des cantons présentant les plus fortes augmentations. Il est toutefois intéressant de relever que l'augmentation du nombre d'emplois est principalement due à l'accroissement du travail à temps partiel. Face aux défis posés par le vieillissement démographique, de telles évolutions seraient bénéfiques pour la croissance économique, notamment en faveur de la place de la femme sur le marché du travail. Comme il a été signalé ci-dessus, dans le contexte de restructuration agricole, le rôle de la femme serait prépondérant dans l'avenir des entreprises familiales.

### **Exportations**

Le canton de Fribourg se montre particulièrement dynamique dans le commerce extérieur, ses exportations ayant augmenté de 118% entre 1997 et 2006. La part des exportations dans le PIB cantonal suit d'ailleurs la même tendance : ces dernières représentent en effet 58% du PIB fribourgeois, contre 39% au niveau suisse.

### **Energie**

En raison du renchérissement du pétrole et à l'exploitation presque maximale du potentiel hydroélectrique on assistera à l'émergence de productions énergétiques de pointe renouvelables. Font partie de ces productions énergétiques, le bois, la biomasse, le solaire et l'éolienne. Le canton de Fribourg possède tout le potentiel nécessaire au développement de ces énergies nouvelles, favorables à une utilisation durable des ressources naturelles.

### **Tourisme et patrimoine**

La promotion du territoire suisse est largement portée par ses paysages. L'utilité de ceux-ci pour le tourisme s'élèverait, selon le seco (2002) à 2,5 milliards de francs annuels. Une diversification de l'offre, notamment estivale, et un développement permettant la valorisation du patrimoine naturel et culturel, dans un contexte paysager traditionnel, sont un atout que le canton de Fribourg possède dans ses régions.

### **2.2.2. Opportunités dégagées d'une analyse des faiblesses**

Dans un contexte de développement lié à une nécessité de croissance économique et à une augmentation de la pression sur l'exploitation des ressources naturelles, les faiblesses du canton de Fribourg montrent la sensibilité du système face au besoin de durabilité. Ainsi, les faiblesses soulevées ne pourront se traduire en forces, que si les exigences du développement durable sont prises en considération. Ceci se traduit par une nécessité de garantir au niveau des territoires, d'une solidarité sociale intra et inter générationnelle, d'une efficacité économique qui fait notamment appel aux nouvelles technologies, ainsi que d'une responsabilité environnementale accrue qui ne mette pas en danger l'accès aux ressources pour les générations futures.

### **3. Bilan des projets soumis par les régions**

Une première rencontre sur la définition du cadre légal et stratégique avec les régions en juin 2007 a permis de lancer un processus de réflexion en vue de la création de projets et d'inciter à des multiples collaborations.

Le programme territorial d'innovation doit définir ses priorités stratégiques sur la base de l'analyse systématique des forces et faiblesses du canton de Fribourg, mais il est également prévu par la NPR que les programmes cantonaux de mise en œuvre soient élaborés par le canton avec leurs organismes de développement régional et les secrétariats régionaux ou d'autres acteurs régionaux (Art. 15 NPR).

Le canton a la possibilité de vérifier avec ses régions si l'analyse faite précédemment (chapitre 2) est non seulement perçue, mais aussi partagée de la même façon par ces dernières. Il est possible que ces acteurs - davantage liées aux dynamiques opérationnelles et ayant un angle d'observation privilégié sur les dynamiques locales - puissent fournir des éléments d'un grand intérêt pour le développement de stratégies cantonales. Il est fondamental pour le canton de laisser agir la flexibilité et de profiter au maximum de l'expérience et des réseaux de collaboration des différentes entités de coordination locale.

De cette rencontre d'acteurs régionaux découle un compte-rendu des projets soumis par les régions au canton. Un tableau récapitulatif par typologie d'activité résume les travaux ce processus de réflexion. Le bilan de l'analyse systématique des forces et faiblesses du canton de Fribourg sera mise en cohérence avec les objectifs et les stratégies proposés par les régions actuelles. Le programme cantonal de mise en œuvre 2008-2011 prendra toute sa valeur si l'ensemble des partenaires se sentent prêts à accompagner les changements attendus par la NPR.

Domaine	Type d'activité	Descriptif
<b>Economie</b>	Valorisation de zones d'activités	Promotion économique
<b>Technologie</b>	Zones de compétences Parcs technologiques	Mise en place de clusters thématiques Création de centres audiovisuels et TIC Création de centres de recherche
<b>Zones d'activité</b>	Politique foncière active Création de zones d'activités Valorisation des zones d'activités	Valorisation de terrains Création et réaffectation d'infrastructures Animation des zones existantes
<b>Industrie de la construction</b>	Construction de bâtiments	Construction de bâtiments pour l'accueil d'entreprises
<b>Industrie du bois</b>	Valorisation de la filière	Construction de centres d'affinement du bois
<b>Industrie agro-alimentaire</b>	Valorisation des productions  Promotion	Développement de chaîne de valeur ajoutée Construction d'infrastructures de promotion Développement de projets de promotion et de commercialisation des produits
<b>Formation</b>	Places d'apprentissage  Formation continue	Incitations économiques  Optimisation des formations Construction de centres Développement des offres

<b>Energie</b>	Développement d'énergies nouvelles	Production d'énergie à partir de biomasse Utilisation du bois pour le chauffage Utilisation des forces hydroélectriques Utilisation des forces éoliennes Développement de centres de conseils
	Développement d'infrastructures	Raccordements aux réseaux de distribution existants Parcs énergétiques
<b>Activités sociales</b>	Infrastructures d'accueil	Construction de centres sociaux  Construction de centres de formation Construction de centres culturels
	<b>Tourisme et patrimoine</b>	
	Ecotourisme	Construction d'infrastructures d'excursion Construction d'infrastructures pour l'accueil
	Loisirs	Construction et valorisation de parcs de loisirs Construction d'infrastructures sportives et de loisir Valorisation des activités de loisir
	Patrimoine	Mise en place d'activités de découverte du patrimoine Valorisation du patrimoine
	Thermalisme Tourisme d'affaire	Construction de centres thermaux Développement des activités et de l'accueil du tourisme d'affaire
<b>Environnement</b>	Réduction des émissions de CO2	Développement du co-voiturage
	Exploitation des ressources naturelles	Exploitation de l'eau potable

### 3.1. Résultat de l'analyse SWOT et de la définition d'objectifs des régions

La lecture des tableaux du chapitre 2 et du chapitre 3 démontre une grande cohérence entre l'analyse systématique des forces et faiblesses du canton de Fribourg et les attentes des régions actuelles.

Il est possible d'en tirer les conclusions suivantes :

Constatations	Actions
Compte tenu de la croissance démographique élevée et de la qualité du système de formation, le canton est en mesure de créer les emplois qui correspondent aux besoins des entreprises innovantes.	Le canton prend des mesures de manière à assurer une meilleure intégration entre les entreprises et les Hautes Ecoles, ex. projet de Pôle scientifique et technologique (PST-PP).
L'évolution qualitative de l'emploi ainsi que la progression du secteur tourné vers l'exportation favorise l'évolution positive de la structure économique du canton.	Renforcement d'une politique ciblée vers le soutien des entreprises innovantes et dégagant de la valeur ajoutée, en accord avec les principes du développement durable.
La disponibilité des surfaces et les besoins structurels des entreprises nécessitent un plan d'actions en faveur de l'acquisition de terrains et de la mise en valeur de surfaces et locaux.	Définition et concrétisation d'une politique foncière active.
Les ressources naturelles du canton permettent de valoriser les filières économiques, notamment dans le domaine du bois et de l'énergie.	Développement des technologies et des énergies nouvelles en faveur d'une exploitation durable des ressources naturelles.
Les valeurs sociales, culturelles et patrimoniales qui ont fait l'histoire du canton restent un atout touristique important de l'image des régions.	Valorisation de la découverte des patrimoines naturels et culturels, diversification l'offre touristique estivale et promotion d'un tourisme proche de la nature et familial.

## 4. Champs d'application du PCP

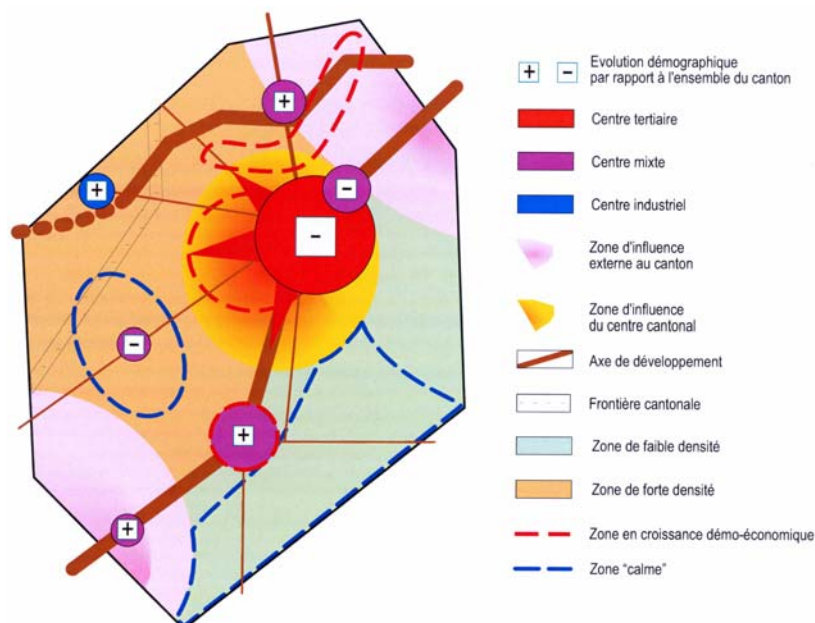
Avant de définir les axes d'action du canton dans l'esprit de la nouvelle politique régionale, il est nécessaire de rappeler dans quel cadre les actions vont évoluer, et ce aussi bien sur le plan géographique qu'au niveau des secteurs retenus que des modalités d'application.

### 4.1. Champ d'application géographique

A la différence de la politique LIM en vigueur jusqu'à fin 2007, l'ensemble du territoire cantonal sera désormais couvert par la LPR. Le cadre légal qui doit être mis en place au niveau cantonal doit contribuer à améliorer la compétitivité du canton de Fribourg.

Cependant, si dans l'esprit de la politique fédérale le canton fait partie d'une région ou peut constituer en soi une région à part entière, il est lui-même formé de sous-régions aux caractéristiques économiques, topographiques ou d'infrastructures fort différentes comme on le voit sur la carte ci-dessous. En effet, selon l'étude du Professeur Da Cunha, on constate notamment:

- l'affaiblissement de l'attractivité de l'agglomération fribourgeoise,
- la nécessité de renforcer la maîtrise du territoire.



### Schéma de synthèse de l'organisation du territoire fribourgeois

En conclusion, dans l'esprit de la politique fédérale sur la base des analyses susmentionnées et dans le prolongement du plan directeur cantonal pour l'aménagement du territoire, les projets stratégiques devront prioritairement renforcer la capacité concurrentielle et générer de la valeur ajoutée en faveur des régions rurales et de montagne.

D'un contexte stratégique global de développement économique, le canton de Fribourg veille par la NPR, à l'occupation décentralisé du territoire de ses régions, par une approche de développement de projets pluridisciplinaires en adéquation avec les politiques sectorielles du canton et les principes du développement durable.

#### **4.2. Champ d'application sectoriel**

Se basant sur diverses études <sup>4</sup> ainsi que sur l'analyse SWOT et de la définition d'objectifs stratégiques des régions, le canton veut prioritairement mettre l'accent sur :

1. Le renforcement des technologies et des services dégagant de la valeur ajoutée. De manière plus précise, il s'agit :
  - de renforcer les branches-clés :
    - a. alimentation, sciences de la vie (pharma et biotechnologie)
    - b. mécanique et électronique
    - c. technologies de l'information et télécommunication
    - d. services financiers et commerciaux en lien avec les branches industrielles susmentionnées
    - e. énergies nouvelles
  - d'assurer de bonnes conditions cadre ;
  - de développer les réseaux moteurs.
  
2. Le développement d'un tourisme adapté aux atouts du canton (et aux enjeux majeurs tels que les changements climatiques, réduction des populations et des activités rurales, la recherche des valeurs, des traditions et des savoir-faire) :
  - mettre en place des scénarios en faveur du tourisme
  - renforcer les structures professionnelles des métiers régionaux (hôtellerie familiale, productions locales, etc)
  
3. L'amélioration de la qualité de la vie et d'un environnement préservé
  - valoriser et préserver le capital de valeurs patrimoniales régionales
  - développer des savoir-faire à valeur ajoutée en matière de valorisation du patrimoine (artisanat, interprétation, animation régionale...).

---

<sup>4</sup> Voir notamment Projet « Vision 2020 » pour le canton de Fribourg, Vision et stratégie de mise en œuvre, 27 pp., 2004  
ou Monitoring du Plan Directeur du canton de Fribourg, 83 pp., 2007

Ce sont donc les trois secteurs dans lesquels le canton axe son PCP.

Le Programme Territorial d'innovation (PTIC) va s'articuler autour de 3 stratégies, à savoir :

- a. une stratégie cantonale
- b. une stratégie intercantonale
- c. une stratégie transfrontalière

Le programme donnera un échelonnement annuel des coûts, il établira dans la mesure du possible, une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs prévisionnels de mesure des effets et des impacts de projets et finalement, il donnera les garanties à la Confédération de l'approvisionnement en fonds de tiers nécessaires à la mise en œuvre du programme cantonal d'innovation.

## **5. Programme territorial d'innovation cantonal**

### **5.1. La stratégie cantonale**

Pour ces quatre prochaines années, les actions que le canton va entreprendre concernent les domaines suivants :

- Branches-clés : hautes technologies
- Qualité de vie : Ecologie, industrie et tourisme
- Conditions cadre (politique foncière active)

Conscient de ses forces et de ses faiblesses et de la définition d'objectifs stratégiques des régions, le canton de Fribourg a défini une stratégie de développement adapté à ses particularités et pris les mesures qui en découlent, afin de :

1. promouvoir l'innovation, créer de la valeur ajoutée et améliorer la compétitivité du canton, en particulier dans les régions de montagne et les zones rurales ;
2. assurer la coopération et tirer parti des synergies avec les politiques sectorielles aux niveaux fédéral et cantonal ;
3. profiter des moteurs de croissance que sont le centre cantonal et les centres régionaux.

Dans le cadre de Vision 2020, une stratégie a été élaborée pour le canton de Fribourg en vue d'assurer son développement et sa croissance économique à moyen et long terme. La stratégie a été définie en 2004, mais n'a été jusqu'ici mise en pratique que de manière ponctuelle. Les mesures définies en 2004 doivent être mises en œuvre en accord avec la nouvelle politique régionale durant une première période allant de 2008 à 2011. La « Vision 2020 » qui a été élaborée est une stratégie intégrale et portant sur le long terme (perspective sur une dizaine d'années) ; elle s'intègre parfaitement dans le contexte de la nouvelle politique régionale qui lui offre ainsi l'opportunité de la concrétiser.

Le slogan défini pour le canton de Fribourg dans Vision 2020 – « Hightech in the Green » – reflète les objectifs du canton : favoriser une croissance en douceur, mais de haute qualité et accordant une grande importance à la qualité de la vie et de l'environnement. Vision 2020 s'appuie sur quatre piliers :

1. un large profil industriel, générateur d'une forte valeur ajoutée, dans le domaine des hautes technologies ;
2. une offre de formation supérieure de qualité s'appuyant sur des centres de compétences dans ces secteurs industriels ;
3. un haut niveau en matière de qualité de vie et d'environnement pour la population, l'agriculture et le tourisme ;
4. des conditions fiscales intéressantes, propres à inciter les entreprises et leurs collaborateurs à venir s'établir et à demeurer dans le canton.

### **5.1.1. Champs d'action de la stratégie cantonale**

En adéquation avec l'analyse et le bilan des forces et faiblesses du canton, ainsi qu'en cohérence avec les instruments cantonaux de planification à long terme, la stratégie cantonale du programme cantonal d'innovation 2008-2011, se définit en trois champs d'actions :

#### **1. Les branches clés existantes et porteuses dans le canton de Fribourg (les branches fortes)**

S'appuyant résolument sur le potentiel économique actuel, qui peut être encore mieux exploité, le canton de Fribourg poursuit une croissance en douceur basée sur les branches clés des industries suivantes :

- Sciences de la vie et de l'alimentation (y c. produits pharmaceutiques et biotechnologie)
- (Micro-)mécanique et électronique
- TI et télécommunications
- Services financiers & commerciaux, holdings concernant les branches industrielles importantes

#### **2. Les conditions cadre déterminantes pour le succès des activités économiques (les bonnes conditions cadre)**

Le canton de Fribourg veille à des conditions cadre optimales pour le développement des branches clés et voue une attention particulière à :

- une politique universitaire adéquate en matière de recherche et de formation (« applied R&D »), politique qui se trouve renforcée par un don exceptionnel de cent millions de francs octroyé par l'industriel Adolphe Merkle à l'Université de Fribourg. Ce don permet de renforcer les conditions cadres liées au développement des branches clés et de concrétiser la stratégie Vision 2020. Ce don est en effet principalement destiné à la création d'un institut de recherche dans le domaine de la nanotechnologie et d'une chaire de management de l'innovation qui donneront naissance à des start-ups actives dans des domaines innovants, technologiques et à haute valeur ajoutée. Une structure de financement en Seed Capital, étroitement liée aux Hautes écoles et à la fondation Merkle, est actuellement à l'étude et pourrait prochainement être mise en place, dans le but de soutenir au mieux les jeunes entreprises, en particulier dans le domaine de la nanotechnologie.
- une politique fiscale attirant les entreprises génératrices de forte valeur ajoutée et le personnel hautement qualifié (« smart tax package ») ;
- une politique de l'environnement propre à maintenir la qualité de vie, à assurer une agriculture saine et à encourager l'écotourisme (« green Fribourg ») ;
- un train de mesures d'accompagnement visant à promouvoir l'image de marque du canton, l'approvisionnement en électricité et le bilinguisme (« additional package »).

### **3. Les réseaux moteurs (en activité et à développer) de ces branches clés**

S'appuyant sur les branches clés et les bonnes conditions cadre, le canton mise sur le potentiel interne à chaque branche pour favoriser :

- une meilleure coordination entre les acteurs importants des quatre branches clés (mise en réseau) ;
- la réalisation de projets lancés et soutenus conjointement en vue d'améliorer la coordination, l'efficacité des réseaux et l'esprit de coopération.

### **5.1.2. Stratégie d'innovation scientifique et technologique**

D'une part, afin de donner corps aux options stratégiques présentées ci-dessus et d'autre part dans le but d'assurer la réalisation de la stratégie intercantonale présentée ci-après, le canton prévoit :

- de mettre sur pied une nouvelle stratégie scientifique et technologique ;
- de renforcer les mesures de soutien à l'innovation

#### **5.1.2.1. Stratégie scientifique et technologique**

##### **Description du champ d'action**

Pour encourager, développer et assurer l'innovation, la compétitivité, la coopération, l'échange du savoir et, surtout le transfert technologique entre les Hautes Ecoles, les entreprises et les régions, il est impératif de mettre sur pied et développer un nouveau réseau de collaborations à l'intérieur du canton. Ce dernier devra notamment intégrer l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, l'Université de Fribourg, plusieurs entreprises et d'autres acteurs régionaux (ex. structures régionales en fonction, associations professionnelles).

Le but principal de cette stratégie est d'encourager les partenariats entre l'Etat et l'économie privée dans le domaine des branches clés définies comme telles par le canton, par le biais de clusters assurant le transfert technologique. Il s'agit de rassembler les milieux concernés, à l'intérieur et – dans une seconde étape – à l'extérieur du canton, et de les organiser en clusters. Tant les start-up que les entreprises déjà établies doivent être aidées à trouver des solutions permettant d'optimiser leurs processus et de renforcer leur capacité d'innovation.

La concrétisation du pôle scientifique et technologique doit engendrer des effets dans toutes les régions du canton au travers des entreprises qui y sont actives.

Les autres buts de cette nouvelle politique scientifique et technologique consistent à :

- soutenir des partenaires des branches clés définies comme telles dans la réalisation de projets de recherche appliquée en les aidant à atteindre le stade de la commercialisation ;
- assurer un soutien administratif aux mesures décidées et aider à mettre sur pied de nouveaux clusters ou partenariats ;
- apporter un soutien au transfert technologique entre les hautes écoles, les écoles professionnelles, les régions et les entreprises établies dans le canton.

Un premier cluster dans le domaine de l'injection des matières plastiques («Cluster Injection» ; [www.cluster-injection.ch](http://www.cluster-injection.ch)) a été créé en 2005 ; un second concernant les systèmes d'information et la sécurité informatique (« Cluster SI & Sécurité ») est en train d'être constitué. Il est prévu de créer d'autres organisations en forme de cluster dans les années à venir.

Le « Cluster Injection », créé en 2005 en collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg est un exemple de réussite dans le domaine des organisations en réseau. Voué à la recherche-développement, à la formation et au perfectionnement, cette organisation est une plate-forme pour le transfert de savoir et un centre de compétences dans le domaine de l'injection des matières plastiques. Ses partenaires sont des entreprises industrielles, des centres de formation et de recherche, des fabricants de machines, des sous-traitants et des fournisseurs de matières premières provenant de toutes les régions du canton. Ses buts sont les suivants :

- améliorer la compétitivité de ses membres ;
- les aider à se maintenir à la pointe de la technique ;
- encourager les innovations en créant des liens étroits entre l'industrie et les établissements de recherche.

Ce concept est tout à fait nouveau pour le canton de Fribourg. Il est né d'une réflexion basée directement sur la NPR, à savoir comment mettre en relation les entreprises situées aux quatre coins du canton avec les centres de formation, laboratoire de savoir et d'innovation du Plateau de Pérolles.

## **Mesures concrètes et étapes de réalisation**

### **1. Cluster dans le domaine de l'injection des matières plastiques**

#### Mesures concrètes

- développer le capital humain en mettant en place une formation (ou filière d'études) d'ingénieur en injection de matières plastiques et en la proposant aux milieux intéressés ;
- financer des projets de recherche et développement conçus par les membres du cluster ;
- accroître le degré de notoriété du cluster et de ses partenaires (marketing) (à noter que le domaine d'action géographique d'un tel cluster ne se limite pas aux frontières du canton ; des contacts et des propositions de collaboration sont déjà en cours avec des partenaires d'autres cantons);
- établir des relations entre l'industrie et les centres de recherche.

#### Etapes

Fin 2008 : le transfert technologique entre les partenaires est amélioré, les cours destinés aux collaborateurs sont définis, la conception d'une voie de formation dans le domaine de l'injection des matières plastiques est élaborée ;

Fin 2009 : le transfert technologique entre les partenaires est encore amélioré, le site internet est prêt, la conception d'une voie de formation dans le domaine de l'injection des matières plastiques est adoptée ;

Fin 2010 : la notoriété du cluster et de ses partenaires est accrue, la relève et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir la formation souhaitée ;

Fin 2011 : création de la plate-forme de connaissances / centre de compétences en matière d'injection des matières plastiques.

## **2. Clusters en matière de systèmes d'information et de sécurité informatique**

### Mesures concrètes

- déterminer les partenaires du cluster ;
- élaborer une conception de la procédure à suivre ;
- créer le cluster ;
- planifier les étapes ultérieures.

### Etapes

Fin 2008 : d'autres partenaires sont admis ;

Fin 2009 : la suite de la procédure est définie ;

Fin 2010 : création du cluster ;

Fin 2011 : la planification des mesures concrètes de mise en œuvre est définie.

## **3. Planification concrète d'autres clusters (par exemple le bois, le métal ou le verre)**

### Mesures concrètes

- chercher des idées en vue d'autres organisations possibles en forme de cluster ;
- élaborer une conception pour les nouveaux clusters ;
- mettre en place les nouveaux clusters.

### Etapes

Fin 2008 : les idées concernant de nouveaux clusters sont formulées ;

Fin 2009 : la conception de nouveaux clusters est élaborée ;

Fin 2010 : la suite de la procédure étant définie, les mesures commencent à être mises en œuvre conformément à la conception adoptée ;

Fin 2011 : les nouveaux clusters sont créés.

## Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

### Stratégie scientifique et technologique

### Branches clés

	Confédération	Canton	Tiers	Total
<b>2008</b>	238'000	255'000	-	<b>493'000</b>
<b>2009</b>	540'500	557'500	-	<b>1'098'000</b>
<b>2010</b>	542'000	560'000	-	<b>1'102'000</b>
<b>2011</b>	424'500	442'500	-	<b>867'000</b>
<b>Total</b>	<b>1'745'000</b>	<b>1'815'000</b>	-	<b>3'560'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

Le financement annoncé par des tiers proviendra essentiellement des milieux privés (entreprises). La portée géographique des clusters touchera l'ensemble du canton, voire au-delà de ses frontières, et de ses régions. En fonction de la localisation des entreprises concernées, certains clusters auront un impact particulier sur l'une ou l'autre région.

### Indicateurs d'objectifs

Réussite ou échec des projets, nombre et ampleur des projets, emplois créés, nombre de formations achevées, créations effectives de clusters, évolution des données économiques dans les régions (districts), à savoir notamment l'évolution de l'emploi et des revenus.

#### 5.1.2.2. Mesures de soutien à l'innovation

##### Description du champ d'action

Afin d'assurer la réussite de la stratégie d'innovation scientifique et technologique, il est nécessaire de renforcer les mesures de soutien qui sont :

- concrétiser la réalisation des clusters ;
- favoriser le développement et la collaboration en réseau des entreprises qui les composent ;
- garantir une portée optimale de la politique d'innovation dans les différentes régions du canton.

La concrétisation de ces mesures devrait être portée par les acteurs existants (régions, Fri Up, ...) ou nouveaux (associations, entreprises,...). Il est impératif que les offres de services qui seront proposées aux régions, aux entreprises établies et aux starts-up soient, au sens de la Nouvelle Politique Régionale, focalisées sur la compétitivité, la capacité d'innovation et la création d'emplois générant une forte valeur ajoutée. L'offre doit se composer de conseils, mais également d'un accompagnement de durée limitée, ainsi que des services administratifs pouvant aller jusqu'à la mise à disposition temporaire de places de travail avec raccordement téléphonique et internet, salles de conférence multimédia et cafétéria. En fonction des besoins, de telles offres pourraient être proposées dans plusieurs régions du canton.

Le développement des mesures susmentionnées permet au canton de renforcer sa compétitivité, de créer des emplois à forte valeur ajoutée et, au travers de la coordination du canton, d'éviter des doublons sur les plans structurels et financier. Grâce à la Nouvelle Politique Régionale, l'offre cantonale se trouve ainsi consolidée.

## Mesures concrètes et étapes de mise en œuvre

### Mesures concrètes

- fournir un soutien aux start-up ;
- fournir un soutien aux entreprises existantes ;
- mettre sur pied et développer d'autres offres et services en lien avec la stratégie cantonale d'innovation technologique (p. ex. support, conseil, services administratifs ou marketing) mais également en lien avec la stratégie intercantonale (Plateformes, CCSO).

### Etapes

On ne peut pas déterminer en années les étapes des mesures proposées ci-dessus étant donné qu'il s'agit en général d'activités récurrentes et que les projets qui seront soumis sont très différents quant à leur dimension et à leur complexité. Nous indiquons donc ces activités de manière sommaire pour la période prévue de mise en œuvre :

2008 – 2011 :

1. passage réussi à l'autonomie des start-up accompagnées depuis trois ans ;
2. élaboration d'une solution tendant à optimiser les processus et la capacité d'innovation dans les entreprises existantes ;
3. intégration des régions du canton (voire au-delà des frontières cantonales) dans la mise en place d'un réseau d'application des mesures ;
4. élargissement de l'éventail d'offres et services dans les domaines du support, du conseil, des services administratifs, de l'accompagnement et du soutien aux start-up.

## Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

### Soutien à l'innovation

### Branches clés

	Confédération	Canton	Tiers	Total
<b>2008</b>	300'000	612'500	-	<b>912'500</b>
<b>2009</b>	380'000	540'000	-	<b>920'000</b>
<b>2010</b>	385'000	540'000	-	<b>925'000</b>
<b>2011</b>	385'000	550'000	-	<b>935'000</b>
<b>Total</b>	<b>1'450'000</b>	<b>2'242'500</b>	-	<b>3'692'500</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

## **Indicateurs d'objectifs**

Nombre de start-up accompagnées par Fri Up, nombre d'emplois créés ou maintenus, élargissement et amélioration de la qualité des offres et services de Fri Up, nombre de cas traités en matière de création d'entreprise, nombre de projets traités en relation avec les entreprises existantes, répartition des sociétés soutenues sur l'ensemble du canton.

### **5.1.2.3. Qualité de vie et environnement**

Ce point contribue au traitement systématique du volet suivant de la mise en œuvre de Vision 2020 :

- Green Fribourg

Quant au contenu, la mise en œuvre, dans ce champ thématique, passe par le développement des énergies nouvelles et de l'écologie industrielle.

#### **Description du champ d'action**

La qualité de vie et un environnement magnifique font partie intégrante des conditions cadre du concept « High Tech in the Green ». Les deux aspects doivent continuer à être pris en compte de manière à favoriser la croissance économique en assurant un développement durable.

Avec le soutien d'un expert et d'un groupe de travail, une conception est élaborée dans le cadre d'un projet concret et assortie de mesures axées sur l'objectif d'un développement industriel respectueux de l'environnement dans le canton de Fribourg.

Dans cette conception, il s'agit notamment d'examiner, quant à leur adéquation à l'objectif d'un développement industriel écologique dans le canton de Fribourg, les mesures ci-après :

- pour les entreprises établies et les start-up, examen des possibilités d'augmenter les performances environnementales (p. ex. certification ISO 14000) ;
- création, implantation et promotion d'entreprises développant et offrant des produits et/ou services respectueux de l'environnement (p. ex. fabrication d'appareils pour la production d'énergie alternative, conseils en matière d'environnement).

## Mesures concrètes et étapes de mise en œuvre

### Mesures concrètes

- élaboration d'une conception ayant pour objectif un « développement industriel respectueux de l'environnement dans le canton de Fribourg », y c. analyse de la situation actuelle en collaboration avec les entreprises sises dans le canton ;
- évaluation des mesures proposées dans la conception ;
- planification des mesures sélectionnées selon le document de conception ;
- mise en œuvre des mesures sélectionnées, notamment mise en place d'un centre de compétences en matière d'énergies alternatives.

### Etapes

Fin 2008 : le document de conception, y c. analyse, est élaboré ;

Fin 2009 : les mesures prévues dans le document de conception sont évaluées et sélectionnées ;

Fin 2010 : les mesures sélectionnées sont planifiées ;

Fin 2011 : début de la mise en œuvre des mesures, mise en place du centre de compétences en matière d'énergies alternatives.

## Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

Energies nouvelles et écologie industrielle		Qualité de vie		
Qualité de vie				
	Confédération	Canton	Tiers *	Total
<b>2008</b>		150'000	-	<b>150'000</b>
<b>2009</b>		100'000	-	<b>100'000</b>
<b>2010</b>		150'000	-	<b>150'000</b>
<b>2011</b>		500'000	-	<b>500'000</b>
<b>Total</b>		<b>900'000</b>	-	<b>900'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

## Indicateurs d'objectifs

Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale, augmentation de la part des sources d'énergie décentralisées dans l'approvisionnement global, nombre d'emplois créés, élargissement et amélioration de la qualité des offres et services des centres de compétences.

#### **5.1.2.4. Tourisme et patrimoine**

##### **Description du champ d'action**

Afin de faire évoluer son secteur touristique sur la voie de la modernité, de la performance qualitative et de l'accroissement substantiel de sa valeur ajoutée, en conformité avec les aspirations des hôtes et de la population d'accueil et dans le respect du développement durable, le canton met sur pied un projet stratégique de tourisme régional fondé sur les principes suivants :

- veiller à la sauvegarde du cadre de vie et des valeurs traditionnelles et naturelles du canton, ainsi que des particularités de ses régions ;
- favoriser la modernisation et le renforcement de l'offre en conformité aux exigences du marché et les aspirations des hôtes.

##### Lignes directrices à prendre en considération

- augmenter l'offre d'accueil de l'hôtellerie et de la parahôtellerie ;
- accroître la place des transports publics dans l'offre touristique ;
- rénover et diversifier les stations d'hiver en stations estivales attractives ;
- mettre en valeur et améliorer la visibilité du patrimoine régional, ainsi que les services d'accueil et d'information ;
- adapter l'offre aux demandes du tourisme de loisir, nature et wellness ;
- valoriser durable les paysages traditionnels par la création de parcs naturels d'importance nationale et internationale.

##### Mesures concrètes

- élaboration d'une conception de l'ensemble du produit touristique ;
- évaluation des mesures proposées dans la conception ;
- planification des mesures sélectionnées selon le document de conception ;
- mise en œuvre des mesures sélectionnées.

##### Étapes

Fin 2008 : le document de conception, y c. analyse, est élaboré ;

Fin 2009 : les mesures prévues dans le document de conception sont évaluées et sélectionnées ;

Fin 2010 : les mesures sélectionnées sont planifiées ;

Fin 2011 : début de la mise en œuvre des mesures.

##### **Indicateurs d'objectifs**

Augmentation de l'offre touristique, part des recettes touristiques dans les régions, nombre de nuitées, diversification de l'offre saisonnière, création d'emplois.

## Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

Tourisme et patrimoine			Conditions cadre	
	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	0	0	-	<b>0</b>
<b>2009</b>	208'000	354'000	-	<b>562'000</b>
<b>2010</b>	171'000	309'250	-	<b>480'250</b>
<b>2011</b>	176'000	309'250	-	<b>485'250</b>
<b>Total</b>	<b>555'000</b>	<b>972'500</b>	-	<b>1'527'500</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

### 5.1.2.5. Politique foncière active

#### Description du champ d'action

Le canton de Fribourg considère l'implantation de nouvelles entreprises et l'extension ou la croissance des entreprises établies au sein des branches clés génératrices d'une forte valeur ajoutée comme l'un de ses objectifs prioritaires. Pour pouvoir parvenir à le réaliser, le canton de Fribourg mène une politique foncière active ayant pour but d'assurer une offre adéquate de terrains aménagés et d'immeubles répondant aux besoins de l'activité économique. Cette politique foncière active doit permettre une «concentration décentralisée» ménageant les espaces verts, donc une réduction du trafic. Elle consiste notamment à définir, en tenant compte du plan directeur cantonal, des zones stratégiques qui puissent convenir aux entreprises ayant besoin de beaucoup de place tout en assurant un développement harmonieux du canton dans son ensemble.

La politique foncière active du canton de Fribourg vise en outre à planifier de manière plus efficiente – en collaboration avec les communes et les régions – les surfaces stratégiquement importantes du territoire cantonal. Cela signifie que les pouvoirs publics souhaitent que le secteur public reste en possession des terrains industriels ou, le cas échéant, en devienne propriétaire. S'il est vrai que le canton dispose actuellement d'amples surfaces, il ne possède pas de parcelles assez grandes et répondant aux besoins des entreprises. Les surfaces stratégiquement importantes sont p. ex. celles de plus de cinq hectares, visibles de l'autoroute, accessibles en transports publics, permettant d'entreprendre rapidement des travaux de construction et qui, si possible, n'impliquent pas la nécessité de négocier avec plus d'un partenaire ou propriétaire.

L'acquisition et l'aménagement de terrains et d'immeubles par les pouvoirs publics permettent notamment de soutenir les communes et régions qui veulent mettre à disposition des zones industrielles stratégiquement importantes. Ces zones industrielles sont proposées à des entreprises générant une forte valeur ajoutée et déployant leurs activités dans un domaine où le canton s'efforce de développer l'activité économique.

Mener une politique foncière active avec les objectifs mentionnés suppose d'importants investissements financiers. Le financement de cette activité ne repose donc pas uniquement sur l'aide que constituent les fonds de la NPR de la Confédération. Pour ce qui est de l'achat et de l'aménagement d'immeubles ou de surfaces d'importance stratégique, les fonds proviennent d'autres sources de financement (p. ex. aménagement du territoire).

## **Mesures concrètes et étapes de mise en œuvre**

### Mesures concrètes

- rechercher des terrains stratégiquement importants dont les dimensions correspondent aux besoins de l'industrie ;
- établir un inventaire des surfaces pouvant servir de terrains à bâtir (zone à bâtir, situation, conditions de propriété, prix, disponibilité, grandeur etc.) ;
- assurer une meilleure maîtrise de l'espace par des acquisitions de terrains, conjointement avec les communes, les régions et les propriétaires fonciers ;
- viabiliser des parcelles stratégiquement importantes pour valoriser le terrain constructible;
- dans certains cas exceptionnels, acquérir et construire des immeubles pour l'industrie ;
- mettre à disposition des terrains intéressants pour l'industrie en vue de l'implantation ou de l'extension d'entreprises.

### Etapes

Fin 2008 : les terrains stratégiquement importants sont identifiés ou définis, l'inventaire des hectares à bâtir est dressé, la conception concernant l'acquisition et l'aménagement de parcelles constructibles stratégiquement importantes et l'achat ou la construction d'immeubles est établie ;

Fin 2009 : les terrains à bâtir d'importance stratégique selon le document de conception sont définis et les travaux d'aménagement peuvent débuter ;

Fin 2010 : les terrains à bâtir d'importance stratégique selon le document de conception sont en partie acquis et aménagés, ce qui contribue à valoriser les terrains du secteur public ;

Fin 2011 : les terrains du secteur public selon le document de conception sont aménagés, donc valorisés, et des terrains industriellement intéressants peuvent être mis à la disposition de l'économie.

## Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

### A fonds perdu

#### Politique foncière active

#### Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	0	435'000	-	<b>435'000</b>
<b>2009</b>	0	612'500	-	<b>452'500</b>
<b>2010</b>	0	622'500	-	<b>452'500</b>
<b>2011</b>	0	660'000	-	<b>490'000</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2'330'000</b>	<b>-</b>	<b>2'330'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

Les contributions à fonds perdu doivent essentiellement permettre d'aménager des terrains à bâtir d'importance stratégique.

### Prêts remboursables

#### Politique foncière active

#### Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	0	1'500'000	-	<b>1'500'000</b>
<b>2009</b>	676'000	2'000'000	-	<b>2'676'000</b>
<b>2010</b>	1'068'000	2'100'000	-	<b>3'168'000</b>
<b>2011</b>	1'068'000	2'600'000	-	<b>3'668'000</b>
<b>Total</b>	<b>2'812'000</b>	<b>8'200'000</b>	<b>-</b>	<b>11'012'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

Les prêts remboursables doivent permettre au canton de Fribourg, en particulier par l'intermédiaire des communes, d'acquérir des terrains qui ont pour lui une importance stratégique. Il s'agit en outre de combler, dans le domaine des infrastructures de développement, des lacunes importantes qui amoindrissent à l'heure actuelle le potentiel de croissance et d'innovation du canton.

Les prêts doivent être alloués principalement à des collectivités publiques.

#### Indicateurs d'objectifs

Disponibilité d'un inventaire des parcelles constructibles, nombre et dimension des parcelles éventuellement aménagées et disponibles à court terme, projets réalisés.

### 5.1.2.6. MODULO

#### Description du champ d'action

Sous l'angle de la politique foncière active, le projet pilote « MODULO » a démarré. De portée cantonale, ce projet sert de modèle pour d'autres activités dans le même contexte. Il a pour but d'aménager les terrains à bâtir d'importance stratégique de la commune de Romont et de les mettre à disposition de l'industrie. L'aménagement doit être financé principalement par l'industrie. Les constructions que l'industrie édifie sur le périmètre devraient obéir à une conception modulaire permettant une certaine flexibilité dans leur utilisation de manière à pouvoir correspondre à la diversité des besoins et intérêts des entreprises. Le terrain constructible disponible que possède la commune de Romont s'étend sur 10 hectares.

Le projet doit tenir compte des intérêts de tous les partenaires (entreprises, collaborateurs et riverains, public) pour assurer consensus et bon voisinage entre industrie et riverains.

La dimension de la surface disponible offre la possibilité d'héberger plusieurs entreprises sur un seul site, ce qui favorise les synergies (p. ex. réception, cantine et crèche communes).

Le projet MODULO se rapporte au terrain à bâtir disponible dans la commune de Romont. On examine également si, à long terme, de nouvelles infrastructures modulaires seraient possibles, utiles et réalisables dans d'autres sites du canton de Fribourg (après 2011).

#### Mesures concrètes et étapes de mise en œuvre

##### Mesures concrètes

- aménagement partiel du terrain à bâtir disponible dans la commune de Romont ;
- commercialisation des surfaces utiles auprès des milieux intéressés.

##### Etapes

Fin 2008 : le terrain disponible à Romont est partiellement aménagé, les surfaces utiles sont commercialisées, les entreprises susceptibles d'investir sont identifiées ;

Fin 2009 : le terrain disponible à Romont continue d'être aménagé, les surfaces utiles sont commercialisées, les négociations débutent avec les entreprises susceptibles d'investir ;

Fin 2010 : le terrain disponible à Romont continue d'être aménagé, les surfaces utiles sont commercialisées, des entreprises se sont implantées ;

Fin 2011 : le terrain disponible à Romont continue d'être aménagé, des entreprises se sont implantées.

## Coûts et financement du PCP 2008 – 2011 (aménagement du terrain à bâtir)

MODULO	Conditions cadre			
	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	0	0	-	0
2009	0	0	-	0
2010	0	0	-	0
2011	0	0	-	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

### Indicateurs d'objectifs

Dimension des parcelles aménagées, emplois créés, nouvelles implantations d'entreprises.

#### 5.1.2.7. Secrétariats régionaux – Réforme des structures régionales

##### Description du champ d'action

La dimension et l'organisation des régions actuelles ne correspondent plus aux exigences de la nouvelle politique régionale. Les structures actuelles (régions LIM et non-LIM), qui ont donné satisfaction dans le cadre de la législation en vigueur jusqu'à fin 2007, doivent être transformées en structures d'encouragement conformes à la NPR. A noter que les secrétariats régionaux, au contraire de ce qui se passe actuellement, ne seront plus soutenus ni par la Confédération ni par le canton. Les régions peuvent toutefois, en 2008 et pour une période de transition, conclure avec le canton des contrats de prestation de services en vue de l'exécution de tâches particulières.

Dans le cadre d'un projet NPR concret, le canton examine, avec le concours d'un expert et d'un groupe de travail, comment transformer les structures d'organisation actuelles pour assurer le succès de la politique régionale à partir de 2009.

Dans une première étape, il s'agit de définir les tâches et attributions futures des secrétariats régionaux et d'élaborer une proposition de refonte échelonnée des structures d'organisation.

En définitive, la réforme des structures a pour but de définir un niveau de structure optimal de manière à garantir la réalisation et la partie des projets NPR au niveau régional.

## Mesures concrètes et étapes de mise en œuvre

### Mesures concrètes

- mesures destinées à assurer le fonctionnement et le financement des secrétariats régionaux durant la phase de transition de 2008 ;
- définition des nouvelles tâches, mandats et attributions des secrétariats régionaux ;
- élaboration, par un groupe de travail, d'une conception ou d'une proposition visant à adapter à la situation actuelle les structures d'organisation en vigueur ;
- réorganisation des structures actuelles selon les mesures proposées par le groupe de travail.

### Etapes

Fin 2008 : financement et exploitation transitoires assurés, tâches et attributions définies, conception de la réorganisation établie ;

Fin 2009 : mise en œuvre par étapes de la conception de réorganisation ;

Fin 2010 : mise en œuvre par étapes de la conception de réorganisation ;

Fin 2011 : réorganisation des secrétariats régionaux achevée, nouvelles structures d'organigramme établies.

## Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

	Secrétariats régionaux		Conditions cadre	
	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	50'000	490'000	-	<b>540'000</b>
<b>2009</b>	100'000	250'000	-	<b>350'000</b>
<b>2010</b>	100'000	250'000	-	<b>350'000</b>
<b>2011</b>	100'000	250'000	-	<b>350'000</b>
<b>Total</b>	<b>350'000</b>	<b>1'240'000</b>	-	<b>1'590'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

## Indicateurs d'objectifs

Management efficace de la politique régionale, évolution des données économiques dans les régions (districts), à savoir notamment l'évolution de l'emploi et des revenus.

#### **5.1.2.8. Projets spéciaux liés aux mandats de prestation des régions**

Les régions ont élaboré des stratégies et présenté des projets dans divers domaines en accord avec la stratégie cantonale. Un certain nombre de projets ont un impact limité au territoire de la région (parc de randonnée, tourisme doux, ...) alors que d'autres projets ont un impact interrégional. Les régions qui ont une frontière commune entre elles ou avec d'autres cantons ont des projets qu'elles poursuivent ensemble (ex. Projets touristiques de la région des 3 lacs ou du pays d'Enhaut et de la Gruyère). Il est important que les régions concernées puissent participer étroitement à ces initiatives.

## 5.2. La stratégie intercantonale

La stratégie intercantonale s'inscrit dans la perspective de la réalisation de la stratégie de développement des champs d'application sectoriels cantonaux définis au chapitre 4. Afin de favoriser le développement de ces secteurs, trois types de collaboration intercantonale ont été retenus.

### 5.2.1. Plates-formes sectorielles intercantionales

#### Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

	Plate-formes intercantionales		Conditions cadre	
	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	125'000	125'000	-	250'000
2009	125'000	125'000	-	250'000
2010	125'000	125'000	-	250'000
2011	125'000	125'000	-	250'000
<b>Total</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	<b>-</b>	<b>1'000'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

Le canton de Fribourg participe à ces différentes plates-formes. Elles visent la valorisation et la promotion commune sur la scène nationale et internationale du potentiel technologique et industriel de la Suisse occidentale dans différents secteurs de pointe d'importance pour les cantons membres. **Le but est de permettre aux entreprises concernées de profiter des avantages de ces clusters et de profiler le canton dans ces domaines.**

En conformité avec le champ d'application sectoriel défini au niveau cantonal, les objectifs stratégiques des plates-formes sectorielles sont les suivants :

- Soutien à l'internationalisation des entreprises et la valorisation des compétences et des technologies de nos instituts de recherche.
- Promotion thématique de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale.
- Mise en réseau et encouragement des synergies interentreprises ainsi qu'entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, sur un plan régional, national et international.

Les plates-formes sectorielles intercantionales sont une initiative de la Conférence des chefs des départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) qui regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Plusieurs secteurs prioritaires communs ont été retenus et **quatre plates-formes sectorielles** sont en voie de réalisation sous la gouvernance de la CDEP-SO :

- **Bioalps** : plate-forme de promotion dans le domaine des sciences de la vie (médical et biotechnologies)  
Présidence : canton de Vaud
- **Micronarc** : plate-forme de promotion dans le domaine de la micro- et nanotechnologie, industrie de précision  
Présidence : canton de Neuchâtel
- **ITCluster** : plate-forme de promotion des technologies de l'information et de la communication  
Présidence : canton de Genève
- **Plate-forme de promotion des Technologies liées à l'environnement** (à l'étude)

Afin de promouvoir l'image globale de la région, la CDEP-SO a également élaboré une marque commune, « **GateWest Switzerland\_Geneva Business region** », chapeautant toutes les plates-formes. Cette marque est intégrée à la stratégie. Elle est gérée par la CDEP-SO.

Les projets mentionnés ci-dessus font partie d'un concept global développé et piloté par la CDEP-SO (Document commun en annexe 4 : « Proposition pour le volet intercantonal de Suisse Occidentale »).

### 5.2.2. Organes intercantonaux d'innovations d'affaires et d'innovations technologiques : CCSO et Alliance

#### Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

	CCSO, Alliance		Conditions cadre	
	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	225'000	225'000	-	<b>450'000</b>
<b>2009</b>	225'000	225'000	-	<b>450'000</b>
<b>2010</b>	225'000	225'000	-	<b>450'000</b>
<b>2011</b>	225'000	225'000	-	<b>450'000</b>
<b>Total</b>	<b>900'000</b>	<b>900'000</b>	-	<b>1'800'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

Favoriser l'innovation et le transfert technologique auprès des petites et moyennes entreprises (PME) est également un objectif commun aux cantons de suisse occidentale. En travaillant ensemble, synergies et effets de taille sont possibles. **Le but est de rendre les PME plus innovantes et de favoriser les collaborations avec les Hautes Ecoles.**

En 1991, le Centre CIM de Suisse Occidentale (CCSO) a été créé par les six cantons romands de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, et Vaud pour renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie et, en particulier, des PME. Les tâches du CCSO ont évolué au cours de son histoire pour parvenir aujourd'hui à se concentrer sur le développement de l'innovation auprès des PME. Ce volet complète et renforce l'approche de transfert technologique développée par les programmes des Hautes Ecoles et des instituts de formation.

La CDEP-SO a désigné le canton de Fribourg comme canton chef de file vis-à-vis du SECO pour l'ensemble de cet organe intercantonal de transfert technologique. Dans ce contexte, le canton de Fribourg va redéfinir le mandat du CCSO de manière à constituer **une plateforme d'innovation pour la Suisse romande**. (Document commun en annexe 5 : « Mesures intercantionales en matière d'appui à l'innovation »).

Alliance est un organe qui favorise le transfert technologique des Hautes Ecoles vers les entreprises. Il agira en complémentarité du CCSO.

### 5.2.3. Collaboration intercantonale des régions fribourgeoises

Plusieurs initiatives existent déjà pour mettre en valeur des régions intercantionales. Dans la Broye fribourgeoise et vaudoise, la **COREB** joue un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une structure de gouvernance de la Broye. L'Hôpital intercantonal de la Broye et le Gymnase intercantonal de la Broye sont des exemples de réalisation concrète. Plusieurs projets sont en phase d'élaboration, notamment l'**aéropôle** et **AventiBOIS**. Dans la région du Lac, l'**initiative des Trois-lacs**, pour le développement d'une plate-forme touristique, vise au dynamisme et au développement supracantonal et concernera des régions des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Vaud. Dans les Préalpes, un projet de **parc régional** réunit le Pays-d'en-Haut avec la Gruyère. Un soutien à ces initiatives fait partie intégrante de la stratégie de développement du canton. **Le but est de développer les collaborations intercantionales, qui profitent aux régions rurales et de montagne dans la Broye, le Lac et la Gruyère**. Dans le cadre de la concrétisation de la NPR, d'autres projets intercantonaux et interrégionaux sont possibles.

### 5.3. Stratégie transfrontalière

#### 5.3.1. Participation à des programmes et projets internationaux

##### Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

Transfrontalier	Conditions cadre			
	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>2009</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>2010</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>2011</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>Total</b>	<b>540'000</b>	<b>540'000</b>	-	<b>1'080'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

Le canton prend des mesures de manière à participer à des programmes et projets internationaux. Ces derniers seront essentiellement conçus dans le cadre de la **nouvelle initiative européenne Interreg 2007-2013** qui devient le nouvel objectif de l'Union européenne pour une coopération territoriale européenne. En particulier, le canton de Fribourg et ses régions pourront s'associer à :

- des projets de coopération transfrontalière dans le cadre du programme opérationnel France-Suisse
- des projets de coopération interrégionale et transnationale (en particulier dans le cadre du programme alpin).

Le canton de Fribourg s'engage au niveau international pour les raisons principales suivantes :

- Le canton de Fribourg a une économie tournée vers l'extérieur. La part des exportations dans le PIB cantonal suit d'ailleurs la même tendance ; ces dernières représentent en effet 58 % du PIB fribourgeois contre 39 % au niveau national (voir graphique 6 et 7). La France est le premier pays importateur de produits fribourgeois
- Par conséquent, la structure économique du canton, mais aussi ses filières de formation, sont adaptées à sa vocation internationale. L'Université et Fribourg mais aussi les Hautes Ecoles Spécialisées ont également développé une forte vocation internationale, particulièrement avec des partenaires européens.
- Au 1<sup>er</sup> juin 2007, les zones frontalières pour les ressortissants des 15 anciens Etats-membres de l'UE ainsi que pour ceux de l'AELE ont été abandonnées. Les contingents pour ces catégories ont été supprimés. Ceci signifie concrètement que le marché du travail du canton de Fribourg est aussi ouvert que ceux des autres cantons romands aux travailleurs frontaliers, principalement en provenance de France.
- Enfin, rappelons que la partie sud du canton n'est distante que de 8 kilomètres de la frontière française, ce qui explique que de nombreux aspects de l'histoire et de la vie quotidienne (culture, achats, loisirs, ...) du canton ont été et sont influencés par ce proche voisin.

### 5.3.2. Participation du canton au programme transfrontalier France-Suisse

#### Coûts et financement du PCP 2008 – 2011

Fondation Franco-Suisse		Conditions cadre		
	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	15'000	15'000	-	30'000
2009	15'000	15'000	-	30'000
2010	15'000	15'000	-	30'000
2011	15'000	15'000	-	30'000
<b>Total</b>	<b>60'000</b>	<b>60'000</b>	<b>-</b>	<b>120'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

Le canton de Fribourg est intégré comme un territoire adjacent dans le programme transfrontalier France-Suisse. Dans une correspondance de mai 2007, le Directeur de l'économie a confirmé à ses partenaires suisses la décision de principe d'une participation du canton de Fribourg au programme Interreg IV France-Suisse, aussi bien dans l'Arc jurassien que dans le Bassin lémanique.

La stratégie transfrontalière s'inscrit dans la perspective de la réalisation de la stratégie de développement des champs d'application sectoriels cantonaux définis au chapitre 3.

Pour toute autre référence de mise en cohérence du programme opérationnel France – Suisse avec la politique régionale du canton, il convient de se référer au volet transfrontalier du programme vaudois de mise en œuvre de la NPR.

### 5.3.3. Participation du canton à des projets de coopération interrégionale et transnationale

Le canton de Fribourg étant un canton de l'intérieur, sans frontière commune avec l'étranger, il entend participer avec d'autres régions suisses et européennes à des projets qui doivent satisfaire à sa stratégie de politique régionale. En particulier, il envisage de participer à des projets de coopération qui lui seront proposés dans le cadre de l'initiative **Interreg IV C**, mais aussi dans le cadre d'autres actions européennes (par exemple, l'initiative **LEADER** ou les **stratégies RIS « Regional Innovation Strategies »**). Il renforcera en plus sa collaboration dans le cadre de l'**ARE** (Assemblée des régions de l'Europe).

Par ailleurs, le canton fait également partie de l'espace transnational « **Espace alpin** » et peut, à ce titre, s'engager dans des projets issus de ce programme.

## **6. Mise en oeuvre**

### **6.1. Coordination de la politique régionale avec les politiques sectorielles à impact spatial**

#### **6.1.1. Domaines et possibilités de coordination**

Selon l'art. 13 de la loi fédérale, la Confédération s'engage à renforcer la coopération et à exploiter les synergies entre la politique régionale et les autres politiques sectorielles à impact spatial. Cette coordination est une des conditions importantes à réunir pour assurer le succès de la NPR. En effet, ces politiques publiques à impact spatial exercent des effets structurants pour le développement régional. Elles ont des effets directs ou indirects sur la capacité d'innovation et l'esprit d'initiative des acteurs régionaux. Cette exigence et cet engagement fédéral doivent trouver leur traduction au niveau cantonal.

Dans cette optique, la coordination doit être assurée avec :

- la politique d'aménagement du territoire
- la protection de l'environnement
- la politique du tourisme
- la politique agricole
- la politique institutionnelle
- la politique financière
- la promotion économique
- le transfert technologique.

#### **6.1.2. Modalités de coordination**

Pour concevoir et appliquer sa politique régionale, le canton a mis en place un groupe interdépartemental. Celui-ci devra veiller à ce que les objectifs poursuivis et les moyens engagés par les différentes politiques sectorielles à impact spatial et la future péréquation financière concourent – ou du moins n'entravent pas – aux objectifs de la nouvelle politique régionale.

Il ne s'agit pas de subordonner les politiques sectorielles aux objectifs et exigences de la future politique régionale. La coordination vise à s'assurer que les objectifs poursuivis ainsi que les axes d'intervention privilégiés par chaque politique sectorielle confortent et n'entravent pas les objectifs de la politique régionale. Elle a pour ambition de créer des synergies entre les ressources mises à disposition par chaque politique sectorielle pour stimuler l'innovation et créer de la valeur ajoutée.

### 6.1.3. Processus de sélection des projets et suivi

Les autres initiatives, programmes et projets sont à transmettre à la Promotion économique. Au besoin, celle-ci procédera par appel à projets afin de concrétiser les objectifs de ce programme.

Par ailleurs, elle est chargée de l'analyse des autres initiatives, programmes, projets et de la préparation d'une proposition de décision. Elle le fait avec le service des relations extérieures, pour ce qui concerne la stratégie transfrontalière.

Lorsque le montant total est supérieur à 300'000 francs, la requête fait l'objet d'une décision prise par le Conseil d'Etat. Celui-ci peut aussi être saisi de demandes inférieures au montant précité lorsque les circonstances l'exigent.

Dans tous les autres cas, la requête fait l'objet d'une décision prise par la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique.

La Promotion économique est également chargée du suivi de la requête (finances, controlling, évaluation).

### 6.1.4. Champ d'application en fonction des critères de préférence

De manière générale, afin de dégager des effets maximum, le canton donne une priorité aux initiatives, programmes et projets qui sont :

- **transversaux**, c'est-à-dire qui concernent ou intéressent différents secteurs ou branches d'activité (souci de créer des effets de synergies).

Plus précisément, les projets prioritaires sont les projets qui remplissent les critères suivants, à savoir, ils doivent :

- prendre en considération les exigences du développement durable ;
- s'inscrire dans une stratégie : les projets ne peuvent être soutenus que s'ils s'inscrivent dans la stratégie de développement définie par le canton ;
- créer de la valeur ajoutée : les projets doivent contribuer à la création de valeur ajoutée ;
- maintenir et créer des emplois : les projets doivent contribuer à la création ou au maintien d'emplois, en considérant l'impact global du projet sur la région en question ;
- être innovant : les projets doivent être innovants, à savoir améliorer les processus et technologies existants, ou chercher à les améliorer par la mise en place d'unités de recherche et développement ;
- favoriser les collaborations : les projets doivent permettre de stimuler les collaborations entre acteurs (publics ou privés) régionaux, cantonaux et internationaux, et de développer des produits intégrés, profitant aux acteurs à divers niveaux (par exemple l'amélioration des infrastructures des remontées mécaniques, qui profite également aux hôtels, restaurants, patinoires, etc. ou la création d'un laboratoire de recherche et développement dans le domaine médical, profitant également aux producteurs de plantes médicinales de la région ;

- éviter la distorsion de concurrence : cela implique d'intervenir dans le domaine pré-concurrentiel, à savoir de soutenir les travaux de recherche et de développement, l'élaboration de stratégies d'implantation (par exemple les études de faisabilité) ;
- faire partie d'une chaîne de valeur ajoutée : les projets doivent faire partie d'un ensemble dans lequel chaque élément apporte de la valeur ajoutée ;
- être viable: les projets soutenus doivent avoir des perspectives de développement leur permettant d'être, à terme, viables sans aide publique.

#### **6.1.5. Communication**

En matière de communication, deux supports principaux sont mis en place, à savoir :

- un forum de créativité
- un site internet spécifique

Le forum de créativité a réuni pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 2007 l'ensemble des partenaires potentiels de la politique régionale dans le canton de Fribourg. Le but était de présenter le PCP et de susciter des idées dans des ateliers. Le forum est un vecteur d'information et d'échange entre les acteurs de la politique régionale et sera réuni périodiquement.

Le site internet est l'outil d'information principal pour le grand public et surtout pour les acteurs de la politique régionale dans le courant de l'année 2008.

## 7. Détails du financement

### Coûts et financement du PCP 2008-2011 (4 ans) (Tableau récapitulatif)

Contributions à fonds perdu et prêts remboursables

#### Financement à fonds perdu

	Confédération	Canton
Stratégie cantonale	4'100'000	9'500'000
Stratégie intercantonale	1'400'000	1'400'000
Stratégie transfrontalière	600'000	600'000
<b>Total</b>	<b>6'100'000</b>	<b>11'500'000</b>

#### Financement prêts remboursables

	Confédération	Canton
Stratégie cantonale	4'900'000	11'600'000
<b>Total</b>	<b>4'900'000</b>	<b>11'600'000</b>

<b>Total PCP</b>	<b>11'000'000</b>	<b>23'100'000</b>
------------------	-------------------	-------------------

## 7.1. Partie liée aux contributions à fonds perdu

Programme cantonal pluriannuel 2008-2011 de mise en œuvre  
du canton de Fribourg  
Financement à fonds perdu

*Stratégie cantonale*

Stratégie d'innovation scientifique et  
technologique

## Branches clés

	Confédération	Canton	Tiers	Total
2008	238'000	265'000	-	503'000
2009	540'500	557'500	-	1'098'000
2010	542'000	560'000	-	1'102'000
2011	424'500	442'500	-	867'000
<b>Total</b>	<b>1'745'000</b>	<b>1'825'000</b>	-	<b>3'570'000</b>

Soutien à l'innovation

## Branches clés

	Confédération	Canton	Tiers	Total
2008	300'000	612'500	-	912'500
2009	380'000	540'000	-	920'000
2010	385'000	540'000	-	925'000
2011	385'000	550'000	-	935'000
<b>Total</b>	<b>1'450'000</b>	<b>2'242'500</b>	-	<b>3'692'500</b>

Ecologie industrielle

## Qualité de vie

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	-	150'000	-	150'000
2009	-	100'000	-	100'000
2010	-	150'000	-	150'000
2011	-	500'000	-	500'000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>900'000</b>	<b>-</b>	<b>900'000</b>

Tourisme et patrimoine

## Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	80'000	100'000	-	180'000
2009	171'000	299'250	-	470'250
2010	128'000	259'250	-	387'250
2011	176'000	304'000	-	480'000
<b>Total</b>	<b>555'000</b>	<b>962'500</b>	<b>-</b>	<b>1'517'500</b>

Politique foncière active

## Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	0	435'000	-	435'000
2009	0	612'500	-	612'500
2010	0	622'500	-	622'500
2011	0	660'000	-	660'000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2'330'000</b>	<b>-</b>	<b>2'330'000</b>

## MODULO

Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	0	0	-	0
2009	0	0	-	0
2010	0	0	-	0
2011	0	0	-	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

## Secrétariats régionaux

Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	50'000	490'000	-	540'000
2009	100'000	250'000	-	350'000
2010	100'000	250'000	-	350'000
2011	100'000	250'000	-	350'000
<b>Total</b>	<b>350'000</b>	<b>1'240'000</b>	<b>-</b>	<b>1'590'000</b>

*Stratégie intercantonale*

## Plate-formes intercantionales

Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	125'000	125'000	-	250'000
2009	125'000	125'000	-	250'000
2010	125'000	125'000	-	250'000
2011	125'000	125'000	-	250'000
<b>Total</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	<b>-</b>	<b>1'000'000</b>

## CCSO, Alliance

Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	225'000	225'000	-	450'000
2009	225'000	225'000	-	450'000
2010	225'000	225'000	-	450'000
2011	225'000	225'000	-	450'000
<b>Total</b>	<b>900'000</b>	<b>900'000</b>	<b>-</b>	<b>1'800'000</b>

**Stratégie transfrontalière****Transfrontalier**

Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>2009</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>2010</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>2011</b>	135'000	135'000	-	<b>270'000</b>
<b>Total</b>	<b>540'000</b>	<b>540'000</b>	-	<b>1'080'000</b>

**Fondation Franco-Suisse**

Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
<b>2008</b>	15'000	15'000	-	<b>30'000</b>
<b>2009</b>	15'000	15'000	-	<b>30'000</b>
<b>2010</b>	15'000	15'000	-	<b>30'000</b>
<b>2011</b>	15'000	15'000	-	<b>30'000</b>
<b>Total</b>	<b>60'000</b>	<b>60'000</b>	-	<b>120'000</b>

## 7.2. Partie liée aux prêts remboursables pour les infrastructures

### Programme cantonal pluriannuel 2008-2011 de mise en œuvre du canton de Fribourg

#### Financement prêts remboursables

#### Stratégie cantonale

#### Politique foncière active

#### Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	0	1'500'000	-	1'500'000
2009	676'000	2'000'000	-	2'676'000
2010	1'068'000	2'100'000	-	3'168'000
2011	1'068'000	2'600'000	-	3'668'000
<b>Total</b>	<b>2'812'000</b>	<b>8'200'000</b>	-	<b>11'012'000</b>

#### Tourisme

#### Conditions cadre

	Confédération	Canton	Tiers*	Total
2008	0	0	-	0
2009	550'000	933'000	-	1'483'000
2010	769'000	1'133'000	-	1'902'000
2011	769'000	1'334'000	-	2'103'000
<b>Total</b>	<b>2'088'000</b>	<b>3'400'000</b>	-	<b>5'488'000</b>

\* Apport de tiers sous diverses formes (fonds propres, prestations sous forme d'heures de travail), en principe à raison de 20 % du coût total

## 8. Conformité avec les principes du développement durable

L'évaluation de la durabilité se fonde sur des questions directrices que l'on doit se poser pendant tout le processus et qui doivent aider à délimiter l'évaluation et à maintenir faibles les dépenses nécessaires.

- Les projets du programme cantonal de mise en œuvre sont-ils compatibles avec la conception du développement durable en général et avec la stratégie 2002 pour le développement durable en particulier (cohérence)?
- Ces projets peuvent-ils être qualifiés d'équilibrés, d'adaptés et de complets dans la perspective des trois dimensions du développement durable?
- Des domaines présentent-ils des conflits d'intérêts importants dans l'optique du développement durable et quelles réponses y apporte le programme cantonal de mise en œuvre? D'autres solutions ont-elles été étudiées? Des mesures d'accompagnement ont-elles été envisagées et sont-elles assurées? Dans quelle mesure des exigences ont-elles été fixées pour les étapes ultérieures de planification? Quelles mesures sont prises pour contrôler la cohérence de la mise en œuvre?

La conformité avec les principes du développement durable s'apprécie dans ce programme cantonal d'innovation en fonction des indicateurs clés de la stratégie 2002 pour le développement durable de la Confédération.

Indicateurs	Conformité du programme cantonal aux principes du développement durable
<b>Prosperité, revenus et emplois</b>	Les projets prévoient une augmentation du nombre d'emploi, ainsi que des revenus. Les effets sont attendus sur tout le territoire du canton de Fribourg.
<b>Capital santé</b>	« High-tech in the Green » est un programme parfaitement orienté vers les hautes technologies et le respect de l'environnement.

<b>Répartition des ressources</b>	Les projets répartissent équitablement le développement économique, ainsi que la répartition des ressources du canton entre les centres économiques et les régions.
<b>Egalité entre femmes et hommes</b>	Les mécanismes déjà existants dans le canton permettent un meilleur accès de la femme sur le marché du travail. Les projets du programme cantonal respectent et renforcent ces mécanismes sociaux (travail à temps partiel, diversification, soutien à l'innovation, etc.).
<b>Soutien au développement</b>	Un capital humain qui croît dans un canton peut avoir des effets sur les capacités de soutien au développement des pays émergents. De plus, le développement d'énergies nouvelles est notamment un formidable moteur nécessaire au transfert des compétences et d'innovation en faveur de projets de développement.
<b>Développement du capital social</b>	La politique régionale du canton de Fribourg offre une place privilégiée à la formation des jeunes.

<b>Gestion des fonds publics et des investissements</b>	Le canton de Fribourg est déjà exemplaire dans la gestion des finances publiques. La politique régionale s'inscrit directement dans cette logique. Telle que définie dans ce programme, elle renforce même la durabilité de l'axe économique du canton.
<b>Ressources naturelles</b>	Les projets de développement des technologies et d'exploitation des ressources naturelles dans le respect de la gestion du capital de la ressource sont un objectif stratégique majeur du programme du canton de Fribourg.
<b>Réduction de la consommation des ressources</b>	Le programme cantonal d'innovation de la politique régionale du canton de Fribourg vise une meilleure adéquation entre l'utilisation des ressources et le développement économique en vue du maintien de la valeur ajoutée dans les régions.
<b>Efficacité énergétique</b>	Le développement de nouvelles énergies fait partie des projets de haute technologie du programme du canton de Fribourg.

<b>Culture et société</b>	Le canton de Fribourg possède un savoir-faire et un patrimoine traditionnel préservé. Une grande place est faite pour la valorisation de ces aspects identitaires d'une région dans le programme cantonal d'innovation.
<b>Nature et paysage</b>	De même que pour le patrimoine culturel, les valeurs naturelles et paysagères des régions du canton de Fribourg sont valorisées par la création de projets (parcs naturels, tourisme nature, etc.) d'amélioration de la valeur ajoutée, dans le respect des principes du développement durable.

## **9. Compatibilité et cohérence avec les instruments cantonaux de planification à long terme**

Dans le cadre de Vision 2020, une stratégie a été élaborée pour le canton de Fribourg en vue d'assurer son développement et sa croissance économique à moyen et long terme. La stratégie a été définie en 2004, mais n'a été jusqu'ici mise en pratique que de manière ponctuelle. Les mesures définies en 2004 doivent être mises en œuvre en accord avec la nouvelle politique régionale durant une première période allant de 2008 à 2011. La « Vision 2020 » qui a été élaborée est une stratégie intégrale et portant sur le long terme (perspective sur une dizaine d'années) ; elle s'intègre parfaitement dans le contexte de la nouvelle politique régionale qui lui offre ainsi l'opportunité de la concrétiser.

## **10. Evaluation des impacts et suivi de la politique régionale**

En plus des indicateurs économiques que le canton peut mettre en place pour l'évaluation et le suivi de sa politique régionale, le canton de Fribourg propose un suivi des projets tel que proposé dans le document édité par l'Office fédéral du développement territorial, appelé « évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes ». L'analyse de la durabilité est une garantie supplémentaire apportée par le canton de Fribourg à la Confédération en faveur d'un succès dans la concrétisation des objectifs de la NPR.

Sur la base de la « boussole bernoise », le canton de Fribourg propose un instrument qualitatif pragmatique basé sur une matrice de champs thématiques et d'indicateurs des domaines environnementaux, économiques et sociaux. Elle est conçue pour mettre en évidence les modifications (améliorations ou détériorations) résultant d'un projet au niveau du développement durable local ou régional en comparaison du statu quo.

Pour la mise en œuvre de cet outil, il est probable que le canton de Fribourg rassemble dans une logique commune, une dynamique compétente dans les trois axes du développement durable. Des mesures d'améliorations, ainsi que des propositions pour le prochain programme territorial d'innovation pourront découler de ces travaux.

## **Bibliographie**

1. Projet « Vision 2020 » pour le canton de Fribourg, 27 pp., 2004.
2. Monitoring du Plan Directeur du canton de Fribourg, 83 pp., 2007.
3. Nouvelle politique régionale, Analyse statistique du canton de Fribourg, 56 pp., 2006.
4. RIS Western Switzerland « Analyses et conclusions de l'analyse sectorielle, Canton de Fribourg 1995-2005 », janvier 2007.
5. « Aide au travail pour l'élaboration des programmes cantonaux de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) par les administrations cantonales », novembre 2006, 25 pp, SECO.
6. « Politique foncière active », Avril 2007, 27 pp.

## Liste des annexes

### 1. Annexe 1

« Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg »

### 2. Annexe 2

Projet « Vision 2020 » pour le canton de Fribourg

### 3. Annexe 3

« Rapport de politique foncière active »

### 4. Annexe 4

« Proposition pour le volet intercantonal de Suisse Occidentale »

### 5. Annexe 5

« Mesures intercantionales en matière d'appui et d'innovation »